



**REVENUS, DEPENSES CONTRAINTES
ET PATRIMOINE DES SENIORS
ETAT DES LIEUX**

**Conseil de l'âge
Adopté le 14 avril 2022**



SOMMAIRE

I. Niveau de vie et taux d'épargne par âge et/ou génération : état des lieux	3
A. Niveaux de vie et comportements actuels d'épargne	3
1. Calculer le niveau de vie moyen	3
2. Un niveau de vie moyen des personnes âgées (hors établissement) supérieur à celui des français si on tient compte des loyers imputés	5
3. Des différences de niveau de vie au sein des retraités selon l'âge, le sexe ou la configuration familiale	6
4. Des évolutions de niveau de vie par âge semblables pour les différentes générations ?	9
5. Une situation objective favorable mais une perception de la situation économique des retraités plus défavorable.....	9
6. Une évolution parallèle du niveau de vie des retraités et des actifs depuis le milieu des années 1990	10
7. Peu de seniors en situation de pauvreté, mais la situation est moins favorable après 80 ans..	11
8. La situation patrimoniale favorable des seniors	13
9. Intégrer les limites de l'appareil statistique concernant la population en institution nuance les résultats	16
B. Perspectives	20
1. Perceptions des retraités et anticipation du pouvoir d'achat des retraites	21
2. Une grosse part de dépenses peu compressibles : mieux clarifier l'anticipation de la perte d'autonomie pour modifier l'épargne de précaution ?.....	25
3. Souhait d'une transmission aux enfants (mais après le décès plutôt qu'avant sous forme de donation ; la donation encourage pour sa part une désépargne plus rapide).	25
4. L'effet du revenu et de la richesse sur l'espérance de vie et <i>vice-versa</i>	25
II. Revisiter les restes à vivre par âge	27
A. Le dépenses contraintes : quelles places des dépenses liées à la perte d'autonomie ?	27
1. Des profils de dépenses particuliers en logement ordinaire	27
2. Focus sur santé et dépenses contraintes	30
B. Le rôle du patrimoine dans le financement des dépenses liées à la perte d'autonomie.	32
1. Le taux de propriétaire diminue avec la durée de séjour en Ehpad.....	32
2. La plus faible proportion de propriétaires parmi les personnes qui résident en institution s'observe dès l'entrée en Ehpad	33
3. Les difficultés de valorisation économique du patrimoine immobilier	34
Annexes	36
1. Revenus, taux de remplacement et niveaux de vie des seniors.....	36
2. Patrimoines des seniors.....	39
3. Taux de pauvreté et revalorisation exceptionnelle de l'Aspa	42
4. Évolution de la nuptialité au fil des générations	44

I. Niveau de vie et taux d'épargne par âge et/ou génération : état des lieux

Encadré 1 : âge et génération

Dans le document, nous aborderons tantôt des approches par « tranche d'âge » qui donnent une photographie à un instant T du revenu ou du patrimoine, et tantôt nous évoquerons des analyses se référant à des comparaisons entre générations différentes (définies par leur année de naissance) et des trajectoires de vie marquées par des faits (évolution de la protection sociale, histoire...) distincts au-delà de la seule question du vieillissement. Quand on a des données en coupe, il n'est pas possible de distinguer les deux dimensions¹.

A. NIVEAUX DE VIE ET COMPORTEMENTS ACTUELS D'EPARGNE

1. Calculer le niveau de vie moyen

Quand on considère le niveau de vie des ménages, trois dimensions sont à considérer.

a. Les revenus à prendre en compte

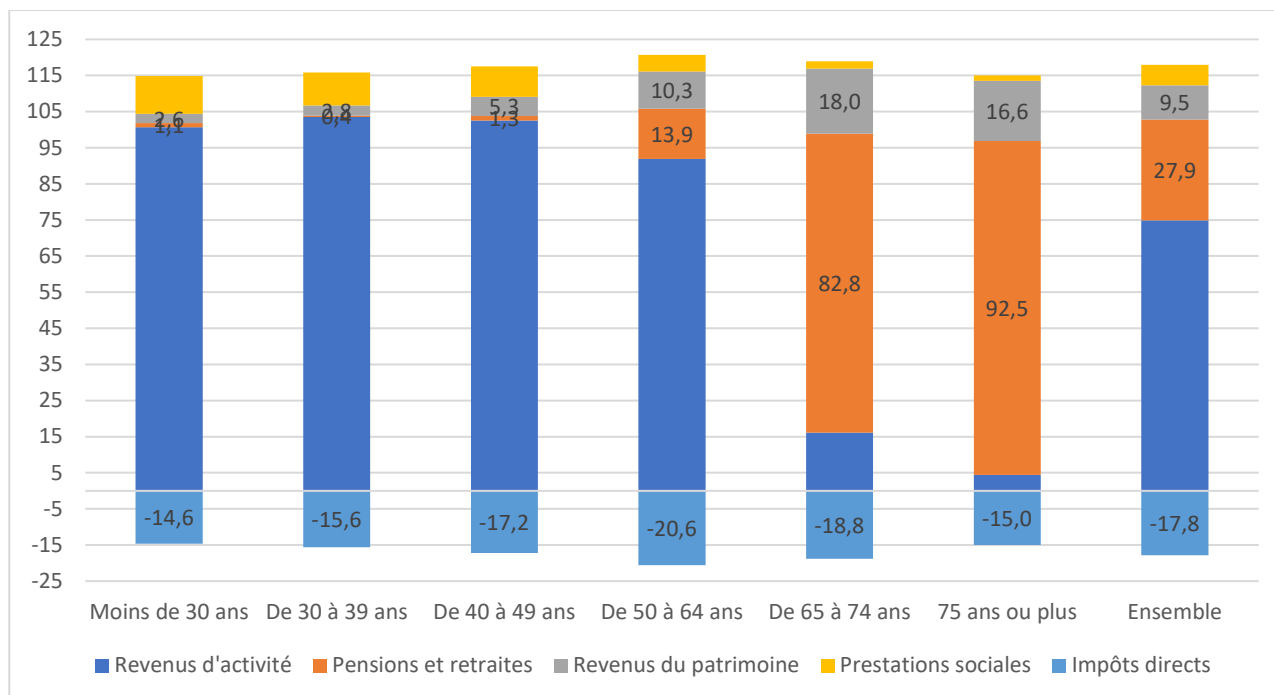
Le revenu disponible est calculé comme la somme de l'ensemble des revenus du ménage : revenus d'activité, revenus de remplacement (allocations chômage, retraites et pensions), revenus du patrimoine (fonciers et financiers) auxquels on ajoute les prestations sociales perçues. Les impôts directs² sont ensuite déduits.

La structure des revenus est très différente pour les personnes âgées et pour les personnes plus jeunes. Les revenus du patrimoine représentent 17-18 % des revenus des 65 ans et plus. Cette part est quasiment le double de celle de la population dans son ensemble.

¹ Ceci explique que les analyses n'intègrent pas les personnes en institutions, car il n'y a pas vraiment d'enquêtes en panel ou en longitudinal sur cette population.

² Les impôts directs incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la CRDS et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. On rappelle que la taxe d'habitation est supprimée de manière progressive pour disparaître en 2023.

Graphique 1 : Composition du revenu disponible moyen selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2019



Lecture : en 2019, pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, la part des revenus d'activité représente 100,7 % de leur revenu disponible (les autres sources de revenus sont presque exactement compensées par les impôts payés).

Champ ménages : ménages ordinaires en France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas un étudiant, et dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

b. Tenir compte du statut de propriétaire

Lorsqu'on est propriétaire de sa résidence principale³, à revenu donné, on est dans une meilleure position relative qu'en étant locataire, n'ayant pas de loyer à payer. On peut tenir compte de cette dimension en calculant l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale. On calcule alors un loyer imputé qui vient s'ajouter fictivement aux revenus du patrimoine.

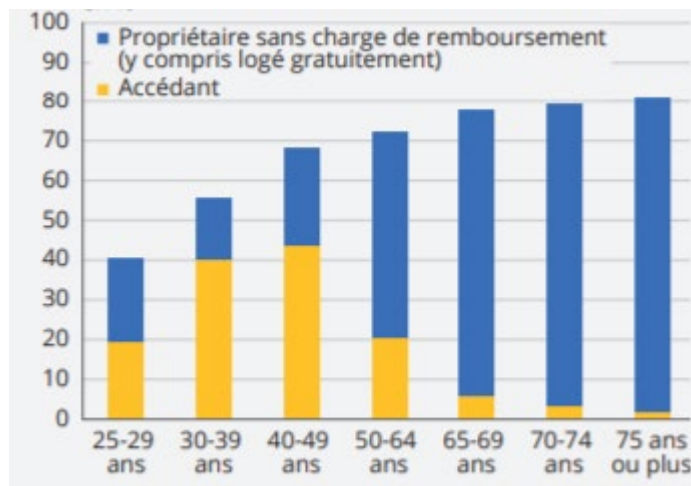
Ce loyer imputé n'est souvent intégré qu'en variante dans les calculs de niveaux de vie et la comparaison entre retraités et ensemble de la population. La plupart des comparaisons de niveaux de vie se font hors loyers imputés⁴. Il semble cependant important de le mentionner en raison des

³ « Le revenu et le diplôme sont devenus des déterminants majeurs du statut d'occupation. En 1984, à caractéristiques égales, les chances d'être propriétaire augmentaient de manière notable avec le décile de revenu, passant de 39,4 % pour le premier décile à 68,6 % pour le dixième, et restaient peu affectées par le diplôme. En 2013, cet effet du revenu est plus intense, les ménages du premier décile ayant 33,0 % de chances d'être propriétaire contre 84,9 % pour ceux du dixième décile », Donzeau N., Lardeux R., 2017, Être locataire, une situation plus durable dans le secteur social que dans le secteur libre, Insee Références.

⁴ Dans la plupart des statistiques disponibles (utilisées dans ce document), les niveaux de vie sont calculés hors loyers imputés. Quand l'information est disponible pour une mesure du niveau de vie les incluant, on le mentionne.

écarts très importants dans le taux de propriétaire selon l'âge (cf. graphique 2). Ainsi, près de 80 % des 65 ans et plus sont propriétaires et parmi eux, très peu sont encore accédants à la propriété.

Graphique 2 : Part de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge en 2018 (en %)



Lecture : en 2018, 56 % des personnes de 30 à 39 ans sont propriétaires (40 % sont accédants à la propriété et 15 % sont propriétaires (ou logés gratuitement) et n'ont plus de charge de remboursement).

Champ ménages : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

c. Tenir compte de la taille du ménage

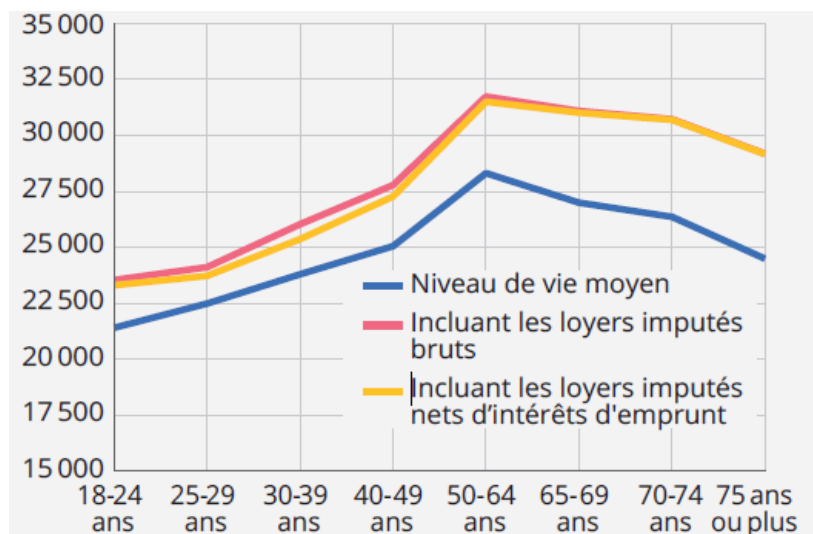
Le niveau de vie est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le compose (UC = 1 pour une personne seule et 1,5 pour un couple). Le choix de l'échelle d'équivalence est une convention qui peut être discutée. Elle tient compte des mutualisations possibles sur un certain nombre de biens (par exemple le logement ou les biens durables). On pourrait considérer des échelles d'équivalence différentes pour tenir compte de structures différentes de consommation des retraités et des individus plus jeunes⁵. Les travaux menés conduisent cependant à des résultats proches.

2. Un niveau de vie moyen des personnes âgées (hors établissement) supérieur à celui des Français si on tient compte des loyers imputés

Tenir compte des loyers imputés place le niveau des seniors plus haut que celui des âges plus jeunes (graphique 3), en lien avec un taux de propriétaire plus élevé (cf. ci-dessus), sinon le niveau de vie des 65 ans et plus est similaire à celui des 25-64 ans.

⁵ Bonnet C. et Hourriez J.-M., calculent une échelle d'équivalence adaptée à la structure de la consommation des personnes âgées et concluent que l'échelle standard demeure adaptée aux personnes âgées (Bonnet C., Hourriez J.-M., 2008, Veuvage, Pension de réversion et maintien du niveau de vie suite au décès du conjoint: une analyse sur cas types, *Retraite et société*, n° 4). Il serait intéressant de voir si depuis 2008 cette conclusion pourrait être modifiée, en particulier sous l'effet d'une évolution différenciée des structures de consommation des ménages retraités ou non.

Graphique 3 : Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2018
(en euros)



Lecture : en 2018, les personnes de 40 à 49 ans ont un niveau de vie moyen de 25 050 € par an. En incluant les loyers imputés bruts, il est de 27 780 € par an.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGfip-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Hors loyer imputés, le niveau de vie moyen des 65 ans et plus (qu'on appellera ci-après seniors) s'élevait en 2018 à 25 530 €/an⁶, similaire à celui de l'ensemble des adultes (25 360 €). La médiane se situe à 21 830 €/an (contre 21 860 € pour l'ensemble des adultes).

Plus précisément, les retraités disposent en moyenne en 2018 d'un niveau de vie (hors loyers imputés) inférieur de 3,9 % aux actifs (en emploi ou au chômage), mais supérieur de 2,9 % à l'ensemble de la population (COR, 2020)⁷.

3. Des différences de niveau de vie au sein des retraités selon l'âge, le sexe ou la configuration familiale

a. Selon l'âge

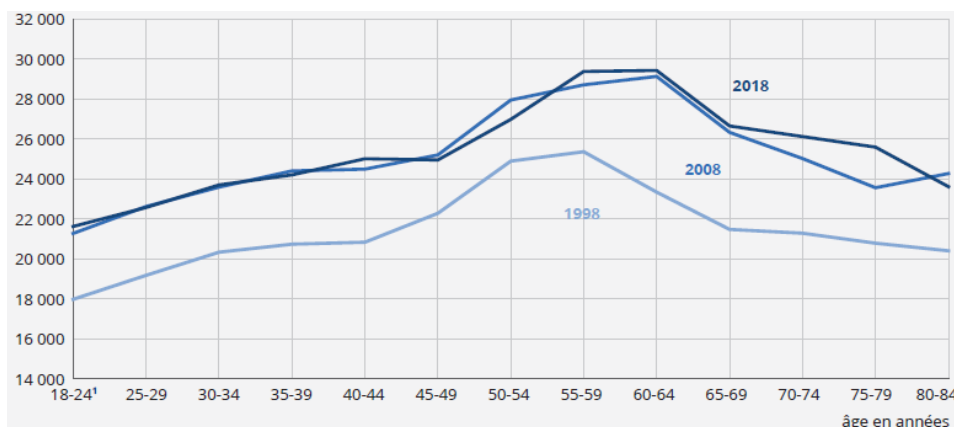
On observe des écarts importants de niveau de vie au sein des 65 ans et plus selon l'âge. Ces écarts se sont maintenus sur la période 1998-2018, les niveaux de vie ayant progressé de manière similaire à différents âges (graphique 4), à l'exception des 80-84 ans pour lesquels la progression des revenus a été moins forte. Les retraités les plus jeunes ont un niveau de vie plus élevé que celui des retraités plus âgés (graphique 4). Ceci s'explique par des pensions de retraite plus élevées que celles de leurs aînés (effet noria), mais aussi par une part de retraités en couple plus élevée aux âges jeunes qu'aux âges élevés. En raison des économies d'échelle sur un certain nombre de biens, en particulier le logement, un couple n'a pas besoin du double du revenu d'une personne seule pour avoir le même niveau de vie, ces effets tendent à améliorer à revenus égaux par ailleurs le niveau

⁶ Revenus et patrimoine des ménages, *Insee références* 2021 pour les données 2018 et *Insee références*, édition 2018 – Éclairage – niveau de vie et patrimoines des seniors pour des analyses plus précises sur les seniors avec des dates de références 2015.

⁷ COR, 2020, rapport annuel, novembre.

de vie d'un couple. Le phénomène de mortalité différentielle compense un peu ces écarts, les retraités survivant aux âges les plus élevés ayant en moyenne des niveaux de vie plus élevés. Ainsi, en 2018, les niveaux de vie des 60-64 ans sont équivalents à ceux des 55-59 ans et ceux des 65-69 ans (inférieurs d'environ 10 % aux 60-64 ans) à ceux des 50-54 ans. Les niveaux de vie sont ensuite assez stables entre 65 et 80 ans et ne commencent à baisser qu'après ces âges.

Graphique 4 : Niveau de vie moyen selon l'âge en 1998, 2008 et 2018
(en euros 2018)



Lecture : en 2018, les personnes de 30 à 34 ans ont en moyenne un niveau de vie de 23 710 €. Vingt ans plus tôt, en 1998, les personnes du même âge avaient en moyenne un niveau de vie de 20 340 € constants.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 84 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (¹ : 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante).

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1998 ; Insee-DGfip-Cnaf-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 et 2018.

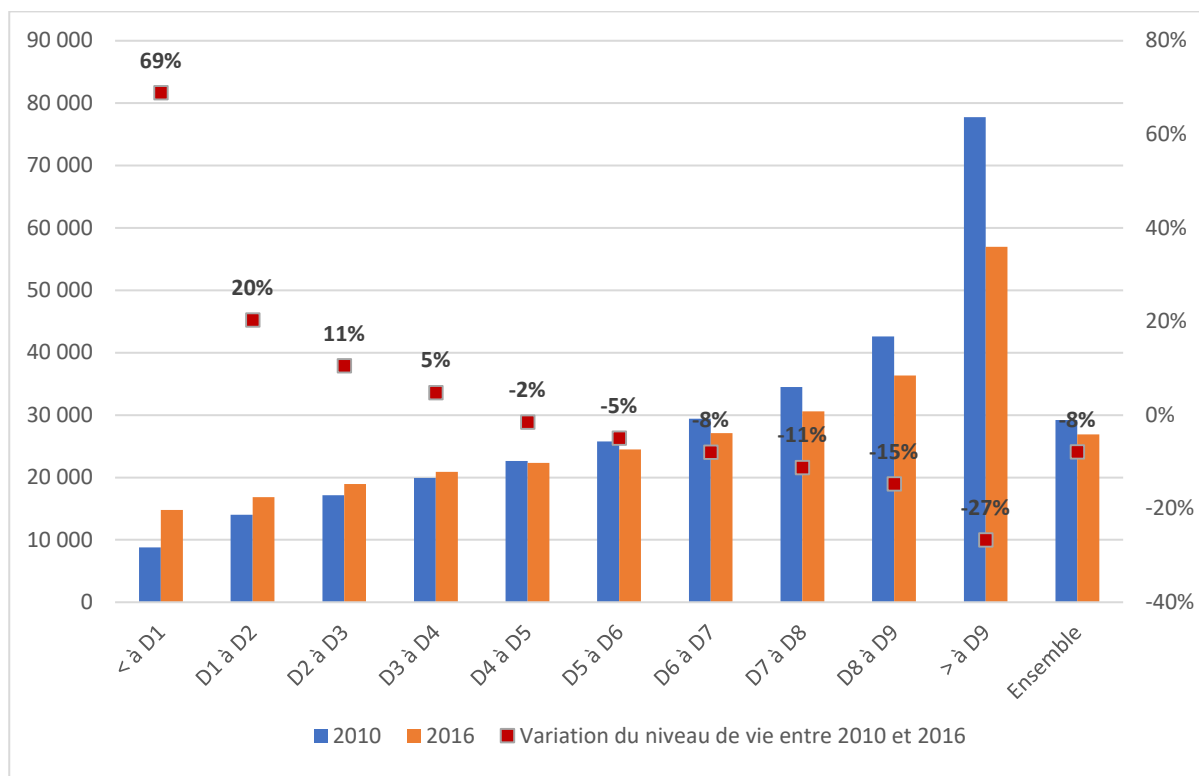
Ces comparaisons de groupes d'âge, avant et après les âges de la retraite, masquent l'hétérogénéité des transitions individuelles. Ainsi, si on considère les individus qui ont pris leur retraite en 2013, le passage à la retraite est effectivement caractérisé par une baisse moyenne de 8 % de leur niveau de vie entre 2010 et 2016 (Abbas, 2020⁸)⁹. On observe une baisse pour un peu plus de la moitié des individus (56 %) (graphique 5). Cette baisse est particulièrement marquée pour les personnes appartenant aux quatre déciles supérieurs de niveau de vie en 2010. Leur part en emploi est particulièrement élevée en 2010, en comparaison des déciles du bas de la distribution. Le niveau de vie des 10 % les plus aisés baisse ainsi de 27 %. À l'inverse, pour 44 % des personnes, le

⁸ Abbas H., 2020, Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite, *Insee Première*, n° 1792.

⁹ Une autre manière de regarder les évolutions de revenu au passage à la retraite consiste à étudier les taux de remplacement, c'est-à-dire le ratio entre la pension perçue et le salaire antérieur. Pour les générations étudiées les plus récentes (1950), le taux de remplacement médian est de 75 % (anciens salariés à carrières complètes). Il a diminué au fil des générations et s'établissait à 79 % pour la génération 1938 (Annexe 1). Les taux de remplacement des femmes sont un peu inférieurs à ceux des hommes. Le taux de remplacement médian pour les femmes de la génération 1946 est inférieur de 1,5 points à celui des hommes (ensemble des carrières) mais seulement de 0,3 points quand on considère les carrières complètes (Senghor H., 2015, Le taux de remplacement du salaire par la retraite diminue au fil des générations, *Études et Résultats*, n° 926). Les écarts entre les taux de remplacement des femmes et des hommes sont un peu plus marqués dans le bas de la distribution des taux de remplacement et, dans une moindre mesure, dans le dernier décile. Le taux de remplacement décroît avec le niveau de salaire.

passage à la retraite se caractérise par une hausse du niveau de vie ou son quasi-maintien. Pour les 10 % les plus modestes en 2010, le niveau de vie augmente de 69 % entre 2010 et 2016. Cette hausse s'explique en particulier par le fait que près des deux tiers de ces personnes n'ont pas de revenu du travail en 2010. Cette hausse du niveau de vie moyen reflète en grande partie des situations difficiles en fin de carrière sur le marché du travail.

Graphique 5 : Niveau de vie moyen en 2010 et en 2016 des personnes parties à la retraite en 2013 (et variation entre 2010 et 2016)



Source : Abbas H., 2020¹⁰.

Champ : personnes de 60 ans ou plus, parties à la retraite en 2013, et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période.

Note : l'échelle de gauche correspond au niveau de vie annuel moyen (en € 2015). On lit sur l'échelle de droite le pourcentage de variation du niveau de vie entre 2010 et 2016.

Note de lecture : les personnes appartenant au dernier décile de niveau de vie en 2010 et parties à la retraite en 2013, voient leur niveau de vie baisser de 27 % entre 2010 et 2016.

b. Selon le sexe et la configuration familiale

Pour mieux comprendre l'effet « couple » sur le niveau de vie des retraités, il faut tenir compte de deux effets. D'une part la mutualisation des ressources au sein des couples conduit à ce que pour des mêmes niveaux de retraite deux personnes retraitées en couple ont un meilleur niveau de vie que deux personnes retraitées vivant seules. Ensuite, il faut tenir compte de la situation moins favorable des femmes qui représentent une part importante des retraités isolés. En 2015, les femmes seniors avaient un niveau de vie moyen inférieur de presque 8 % à celui des hommes : la situation des femmes seniors s'est toutefois progressivement améliorée au fil des générations du

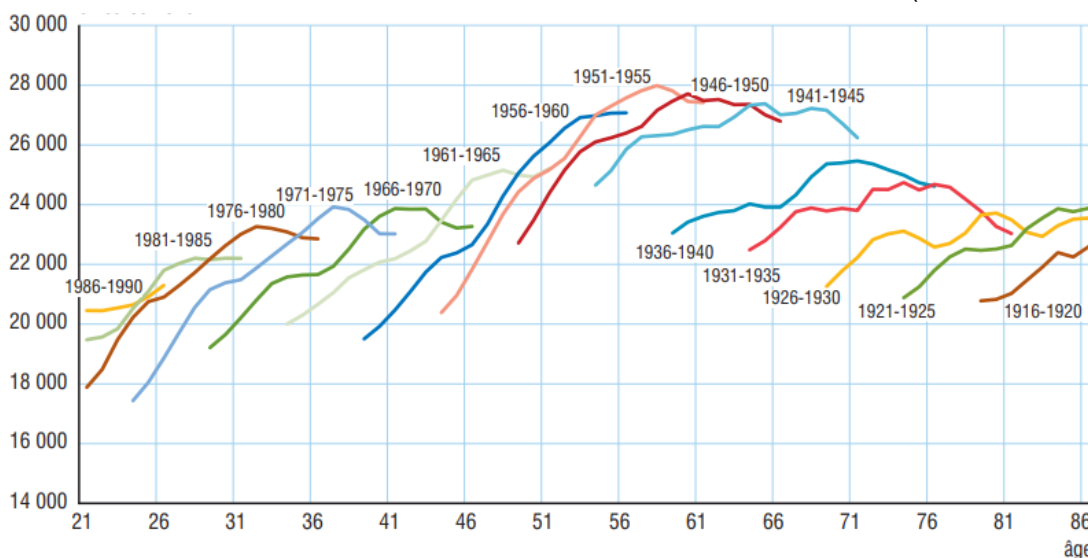
¹⁰ Abbas H., 2020, *op. cit.*

fait des carrières plus complètes. Parmi les femmes vivant seules, les veuves sont dans la position la moins défavorable, car les mécanismes de pension de réversion jouent un rôle important et permettent en moyenne de maintenir leur niveau de vie (cf. ci-après). Les femmes célibataires et divorcées ont des niveaux de vie inférieurs à ceux des femmes mariées.

4. Des évolutions de niveau de vie par âge semblables pour les différentes générations ?

Plutôt que d'étudier des individus groupés par âge une année donnée, il est possible de suivre une génération (définie par son année de naissance) au fur et à mesure de son avancée en âge. Si on observe une baisse de niveau de vie après 60 ans, elle n'apparaît pas très marquée (graphique 6).

Graphique 6 : Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2015 (en euros 2015)



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes nées entre 1951 et 1955 disposent à 58 ans en moyenne (57 à 59 ans) d'un niveau de vie moyen de 27 990 €.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

5. Une situation objective favorable mais une perception de la situation économique des retraités plus défavorable

Si la situation économique des retraités est en moyenne similaire, voire plus favorable, que celle du reste de la population, l'appréciation dans la population est très différente. Ainsi, d'après le baromètre d'opinion de la Drees¹¹, à la question, « À l'heure actuelle, comment évaluez-vous le niveau de vie moyen des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population ? », 38 % répondent plutôt moins bon et 11 % bien moins bon. Il est aussi frappant d'observer que la part des personnes qui jugent le revenu des retraités moins bon que le reste de la population a augmenté depuis une quinzaine d'années. À la même question posée en 2004 dans la même enquête, 28 % répondaient « plutôt moins bon » et 4 % « bien moins bon ». Ce constat se retrouve

¹¹ Baromètre d'opinion de la Drees 2020 (solidarites-sante.gouv.fr) : réponses pour l'ensemble des français interrogés et pas seulement les retraités.

en comparaison européenne. Ainsi, d'après l'*European Social Survey* (ESS, 2016), 73 % des Français pensent que le niveau de vie des retraités est mauvais¹² (notes inférieures à 5), alors que 72 % des Néerlandais pensent l'inverse (notes supérieures à 6) (COR, 2020¹³). De manière paradoxale, l'Italie, la France et l'Espagne sont les pays dans lesquels l'opinion sur le niveau de vie des retraités est la plus négative alors même que les niveaux de vie relatifs des 65 ans et plus dans ces trois pays figurent parmi les plus élevés en Europe.

Cette appréciation moins favorable de la position des retraités se retrouve aussi chez les retraités eux-mêmes. Ainsi, les retraités français expriment une satisfaction dans la vie un peu plus faible que l'ensemble de la population (CSR, 2021)¹⁴.

6. Une évolution parallèle du niveau de vie des retraités et des actifs depuis le milieu des années 1990

Le niveau de vie moyen des retraités a progressé de manière très importante depuis les années 1970. Depuis le milieu des années 1990, le niveau de vie relatif des retraités reste sensiblement supérieur à celui du reste de la population, les revenus des retraités et du reste de la population évoluant de manière quasi parallèle (COR, 2020)¹⁵. Depuis la crise de 2008, les niveaux de vie de la population française stagnent en moyenne, alors que les pensions de retraite qui ne réagissent pas directement à l'activité ont augmenté de + 5,5 % en euros constant entre 2010 et 2015. Les revenus des septuagénaires ont nettement progressé depuis 2008, ce qui pourrait s'expliquer – au-delà de la moindre sensibilité des retraites à l'activité – à l'effet génération (l'écart de niveau de vie entre seniors de moins de 75 ans et seniors de plus de 75 ans était nul en 1996 mais de + 10% en 2015).

Les pensions de retraite représentant une part importante du revenu des retraités, leur évolution explique en grande partie celle du revenu¹⁶. Ainsi, les pensions de retraite se sont continuellement améliorées pour chaque génération depuis les générations 1930, même si on observe une inflexion de cette amélioration pour les générations nées à la fin des années 1940. La croissance d'une génération à l'autre du niveau de pensions s'explique par l'amélioration des carrières (en particulier pour les femmes), la montée en charge des droits familiaux¹⁷, ainsi que par la montée en puissance des régimes complémentaires de salariés¹⁸. L'inflexion pour les générations récentes pourrait notamment refléter les réformes de retraite successives.

¹² Réponse à la question « Que pensez-vous du niveau de vie des retraités ? ». Échelle de réponse : l'opinion est exprimée comme une note entre 0 (niveau de vie extrêmement mauvais) et 10 (niveau de vie extrêmement bon).

¹³ COR, 2020, *Les opinions sur la retraite en Europe*, chap. 12, Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger, quinzième rapport.

¹⁴ Comité de suivi des retraites, 8^e avis, 15 juillet 2021.

¹⁵ On renvoie le lecteur au rapport du COR (2020) pour une description détaillée des évolutions annuelles sur la période récente.

¹⁶ Le COR (2021) souligne deux autres éléments influant sur l'évolution du revenu et du niveau de vie des retraités : les prélèvements sociaux et fiscaux et les revenus du patrimoine. Concernant ces derniers, deux effets peuvent jouer : un effet montant de patrimoine et un effet rendement de ce patrimoine. Sur la période 2002-2018, l'effet montant de patrimoine a joué en début de période (jusqu'en 2009), conduisant à une hausse des revenus, puis la baisse des taux de rendement l'a emporté sur la période la plus récente, résultat dans une moindre progression de ces revenus.

¹⁷ Cette croissance devrait se poursuivre (davantage de majoration de durée pour enfants utiles et AVPF). Le projet de loi sur les retraites consolidait (en théorie) le volume des droits familiaux sur le moyen terme, mais avec un fléchage plus important sur les mères de famille.

¹⁸ Drees, 2021, Les écarts de pension de droit direct entre générations, *in* Les retraités et les retraites.

7. Peu de seniors en situation de pauvreté, mais la situation est moins favorable après 80 ans

Les retraités sont moins souvent dans le premier décile de revenus¹⁹ (mais aussi dans le plus haut décile de revenus, tableau 1)²⁰, du fait de l'allocation solidarité aux personnes âgées (Aspa²¹, cf. encadré VV)²². 4,1 % des seniors vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du minimum vieillesse ou de l'Aspa

Tableau 1 : Répartition des adultes selon le niveau de vie en 2018 (hors loyers imputés) (en %)

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D6	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans¹	17,2	11,5	11,7	10,3	9,8	9,6	7,8	8,7	7,4	6,0
25 à 29 ans	10,7	9,7	9,3	10,2	10,5	10,7	12,3	10,1	9,7	6,8
30 à 39 ans	8,7	9,7	9,1	9,6	10,7	11,2	10,8	11,3	10,0	8,9
40 à 49 ans	10,0	9,0	9,6	9,6	9,7	10,1	10,1	10,5	10,7	10,7
50 à 64 ans	8,8	7,6	7,8	8,4	8,6	9,4	10,2	11,2	12,7	15,3
65 ans ou plus	4,4	9,1	11,3	11,5	11,0	10,7	11,0	10,3	10,9	9,8
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,1	9,7	9,9	10,0	10,2	10,4	10,5	10,8	10,6
Ensemble de la population	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Lecture : en 2018, 6,8 % de la population de 25 à 29 ans ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population totale.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (1 : 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante)

Sources : Insee-DGfip-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

En 2018, 8,0 % des retraités sont en situation de pauvreté monétaire (contre 14,8 % population entière). Le taux est de 9,5 % au sein des 80 ans et plus (Drees, 2021)²³. La France se situe parmi les pays d'Europe avec le taux de pauvreté des 65 ans et plus le plus faible (graphique 7).

¹⁹ Les revenus et niveaux de vie sont ici calculés hors loyers imputés.

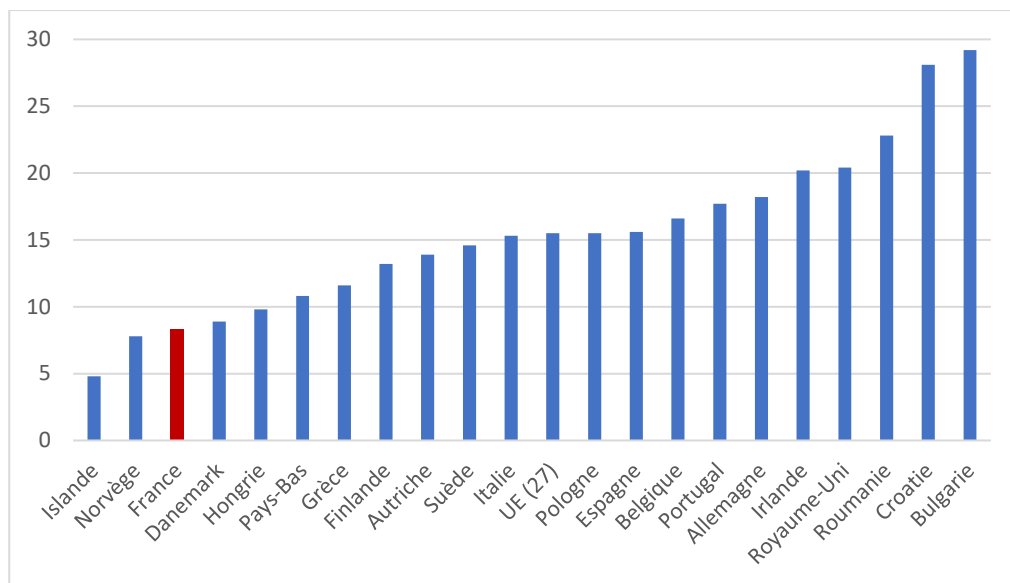
²⁰ Niveau de vie moyen dans les différents déciles en 2019 en €/an : D1 : 8 710 € ; D2 : 13 310 € ; D3 : 16 120 € ; D4 : 18 610 € ; D5 : 20 850 € ; D6 : 23 250 € ; D7 : 25 970 € ; D8 : 29 560 € ; D9 : 35 310 € ; D10 : 60 170 €.

²¹ L'Aspa a remplacé le minimum vieillesse depuis 2006.

²² En 2018, le premier décile de revenus est égal à 11 210 € (Delmas F., Guillauneuf J., 2020, En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent, *Insee Première*, n° 1813), soit 12 % au-dessus du montant de l'Aspa.

²³ Drees, 2021, Le niveau de vie des retraités, *in* Les retraités et les retraites.

Graphique 7 : Taux de pauvreté des 65 ans et plus (à 60 %) en comparaison européenne, 2018²⁴



Source : Eurostat, EU-SILC and ECHP surveys, 2018.

Note : On a conservé le Royaume-Uni dans le graphique même s'il n'appartient plus à l'Union européenne

Encadré 2 : Taux de pauvreté et Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Un plan de revalorisation de l'Aspa a été mis en œuvre entre le 1^{er} avril 2018 et le 1^{er} janvier 2020 (tableau 1, annexe 3). La hausse sur cette période a été de 12 % (100 € mensuels entre le 1^{er} avril 2017 et le 1^{er} janvier 2020). En 2021, il s'élève à 906,81 € par mois pour une personne seule et 1 407,82 € par mois pour un couple. En dépit de cette revalorisation, le montant de l'Aspa est au-dessous du seuil de pauvreté, qui s'établit en 2020 à 1 113 €²⁵. Ainsi, en 2020, le montant de l'Aspa s'établit à 81 % du seuil de pauvreté (à 60 %) pour un bénéficiaire isolé et à 84% pour un couple (avec une unité de consommation à 0,5 pour le deuxième adulte).

Pour les locataires, le cumul (Aspa + allocations logement) est très proche de ce seuil. Ainsi, en 2020, le cumul pour un bénéficiaire isolé de l'Aspa (903 €) et des allocations logement (270 €²⁶) atteint 1 173 €, montant au-dessus du seuil de pauvreté. On peut alors s'interroger sur le rôle de la revalorisation exceptionnelle de l'Aspa. En supposant que si cette dernière n'avait pas eu lieu, l'Aspa aurait été revalorisée de 1 % par an à partir du 1^{er} avril 2018, en 2020, son montant serait de 828 €. Cumulée aux allocations logement, le total serait de 1 098 €, inférieur au seuil de pauvreté (tableau 2, annexe 3).

²⁴ Le classement des pays est un peu modifié quand on considère un taux de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian mais sans remettre en cause la place de la France parmi les pays à plus faible taux.

²⁵ « On ne connaît pas encore le niveau de vie médian en 2020, et donc le seuil de pauvreté. On peut cependant l'estimer en supposant qu'il a évolué comme le revenu disponible, soit 1 % entre 2019 et 2020 » (estimation DG Trésor <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/11/15/pauvrete-pouvoir-d-achat-emploi-la-statistique-a-l-epreuve-de-la-vie-quotidienne>).

²⁶ Logement en zone 2 dans le parc privé, voir Drees (2020), Fiche 37 - Les aides au logement, in Minima sociaux et prestations sociales. Le montant est hors CRDS (Drees, 2021, La combinaison des prestations et ses effets sur le niveau de vie, in Minima sociaux et prestations sociales).

Il est cependant difficile de quantifier, sans le recours à un modèle de microsimulation, l'effet de la revalorisation de l'Aspa sur le taux de pauvreté des plus âgés²⁷. Le montant d'aide au logement varie suivant la zone d'habitation²⁸ (graphique 1 en annexe 3). La revalorisation de l'Aspa cumulée aux aides au logement ne joue que pour les retraités locataires²⁹.

Le taux de pauvreté en conditions de vie des retraités (encadré 3) est moindre que celui des actifs. En 2016, il touchait un peu moins de 10 % des retraités et près de 8 % des personnes de 75 ans et plus³⁰.

Encadré 3 : Différentes définitions de la pauvreté

→ *Pauvreté monétaire*

Est considéré comme pauvre une personne dont le niveau de vie est inférieur à 60 % (ou 50 %) du niveau de vie médian de la population. En 2018, ce seuil de 60 % correspond à un revenu disponible de 1 063 € pour une personne seule et 1 594 € pour un couple sans enfant.

→ *Pauvreté en conditions de vie*

Elle est mesurée comme la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 difficultés, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

→ *Pauvreté subjective*

Réponse dans le baromètre de la Drees à la question ³¹ :

« Et vous personnellement, pensez-vous qu'il y a un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ? »

- 1) Oui plutôt
- 2) Non plutôt pas
- 3) Je me considère déjà comme pauvre

8. La situation patrimoniale favorable des seniors

On peut considérer le patrimoine brut ou net, hors endettement. Ce dernier étant plus important pour les ménages actifs que pour les ménages retraités, on privilégie la référence au patrimoine net dans

²⁷ On trouve néanmoins une estimation de l'effet de la revalorisation exceptionnelle de l'Aspa en 2019 sur le taux de pauvreté global dans Insee (2020). La revalorisation de l'Aspa aurait conduit à une baisse de 0,1 point du taux de pauvreté (Insee, 2020, « Les réformes socio-fiscales de 2019 augmentent fortement le revenu disponible des ménages, surtout pour ceux de niveau de vie intermédiaire et ceux en emploi », *Insee Références*).

²⁸ Par ailleurs, le montant des aides au logement s'est tassé sur la période, en particulier en raison d'une sous-indexation des allocations. La Drees (2021) indique ainsi que la hausse du taux de pauvreté des retraités entre 2017 et 2018 (+ 1 point) s'explique en partie par une baisse des allocations logements (couplée à la réduction du loyer de solidarité) pour une partie des locataires du parc social. Même si cette baisse du revenu disponible est en fait compensée par un moindre loyer, elle affecte le taux de pauvreté (Drees, 2021, *Les retraités et les retraites*).

²⁹ Éventuellement accédant à la propriété mais peu nombreux à ces âges.

³⁰ Insee, 2018, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, *Insee Références*.

³¹ Duvoux N., Papuchon A., 2018, Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale, *Revue française de sociologie*, n° 4, vol. 59.

la comparaison entre ménages actifs et retraités. On donne cependant parfois des références au patrimoine brut quand l'information n'est pas disponible en net.

En 2018, le patrimoine net des ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans est en moyenne de 305 000 € contre 239 000 € pour la moyenne des ménages français. Il est difficile de démêler à ce stade les effets dus aux générations ou dus à un comportement entre 50 et 70 ans (départ des enfants adultes du domicile susceptible d'améliorer d'abord le niveau de vie et le patrimoine net et de générer des déménagements conduisant selon les âges à une désépargne en brut ; éventuelles donations. En patrimoine net, la désépargne est tardive et concerne davantage des ménages non modestes). Le patrimoine brut moyen dans les ménages où la personne de référence a plus de 70 ans est de 308 000 € (contre 276 000 € pour la moyenne des ménages français). En 2015, le patrimoine financier représente 27 % du patrimoine brut

Tableau 2 : Patrimoine net (brut) par âge, début 2018 (en euros)

	Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
De 40 à 49 ans	219 900 (283 500)	106 600	2 000	506 100
De 50 à 59 ans	299 700 (337 500)	2900	171 500	653 500
De 60 à 69 ans	315 200 (327 000)	3800	194 300	677 100
Plus de 70 ans	305 500 (308 000)	6200	182 100	627 600

Source : Insee, revenus et patrimoine 2018

Si le patrimoine des seniors est plus élevé que celui de la moyenne des Français, il est aussi moins dispersé. 50 % des ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans disposent d'un patrimoine net supérieur à 182 000 €/an.

L'endettement chute après 70 ans: il ne concerne plus que 16,3 % des ménages de plus de 70 ans contre 34,7 % (mais 42 % si l'on suit l'endettement privé donnée par l'enquête SRCV) des ménages dont la personne de référence a entre 60 et 69 ans (et plus de 50 % dans la tranche décennale qui précède).

Tableau 3 : Montants d'endettement pour les ménages endettés, début 2018 (en euros)

	Proportion de ménages d'endettés	Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Moins de 30 ans	43,3 %	72 500	1 700	14 000	191 000
30 à 39 ans	65,1 %	123 500	3 000	100 700	250 800
40 à 49 ans	64,8 %	97 500	2 800	62 000	219 400
50 à 59 ans	53,4 %	69 300	2 500	28 000	168 100
60 à 69 ans	34,7 %	33 100	1 200	10 000	80 000
Plus de 70 ans	16,3 %	14 700	500	5 200	34 000

Champ : ménages dont le revenu disponible est connu et le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Note : les montants sont calculés uniquement sur les ménages ayant contracté un endettement.

Lecture : début 2018, les ménages endettés dont la personne de référence est âgée de 50 à 59 ans sont endettés en moyenne de 69 300 €.

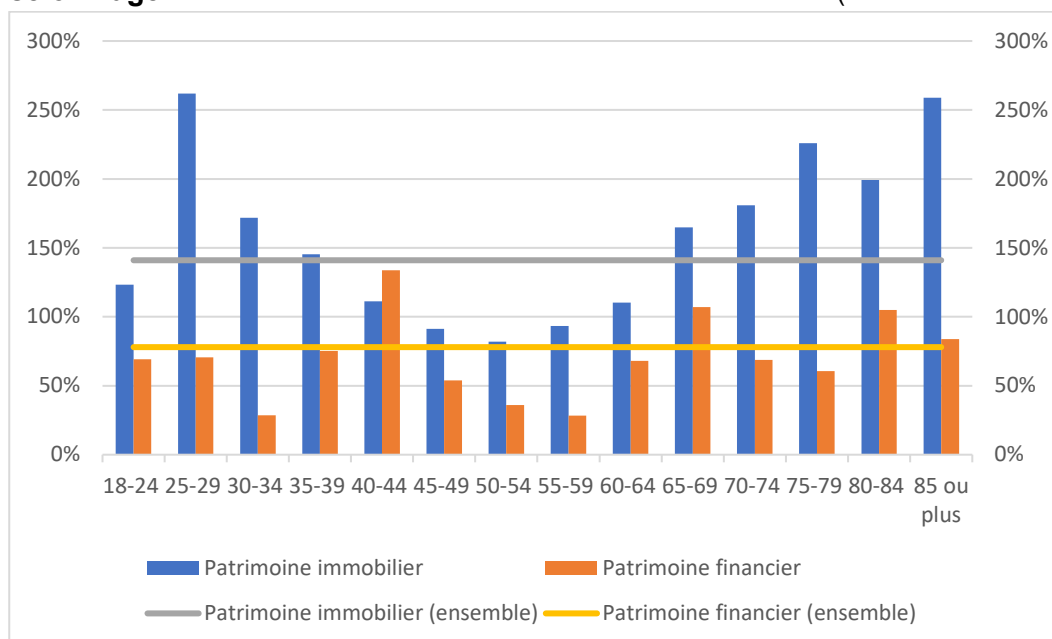
Champ : ménages résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 in Insee (2021).

Le cycle de vie et de l'épargne, adossé à des revenus et niveaux de vie soutenus tout au long de la durée de vie (carrières allongées des premiers *baby-boomers*) explique que les ménages de

personnes âgées tendent à disposer d'un patrimoine accumulé au cours de la vie en moyenne supérieur à ceux des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans (patrimoine brut supérieur de + 14 %). À cela s'ajoute les effets de hausse des prix de l'immobilier. Sur la période 1998 -2018, le patrimoine financier a augmenté de 78 % et le patrimoine immobilier de 141 % pour l'ensemble de la population³². Cette hausse du patrimoine immobilier a été plus marquée pour les 65 ans et plus que pour le reste de la population (graphique 8).

Graphique 8 : Variation du patrimoine immobilier et financier détenu entre 1998 et 2018, selon l'âge (en euros courants)



Note de lecture : entre 1998 et 2018, le montant moyen de patrimoine immobilier détenu par l'ensemble de la population a augmenté de 141 % (droite grise) et le patrimoine financier de 78 % (droite jaune). Pour les 65 ans et plus, la hausse du patrimoine immobilier moyen a été supérieure.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Patrimoine 1997-98 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018, Insee (2021)³³.

Les seniors détiennent aujourd'hui environ 60 % du patrimoine non financier et 60 % du patrimoine financier³⁴.

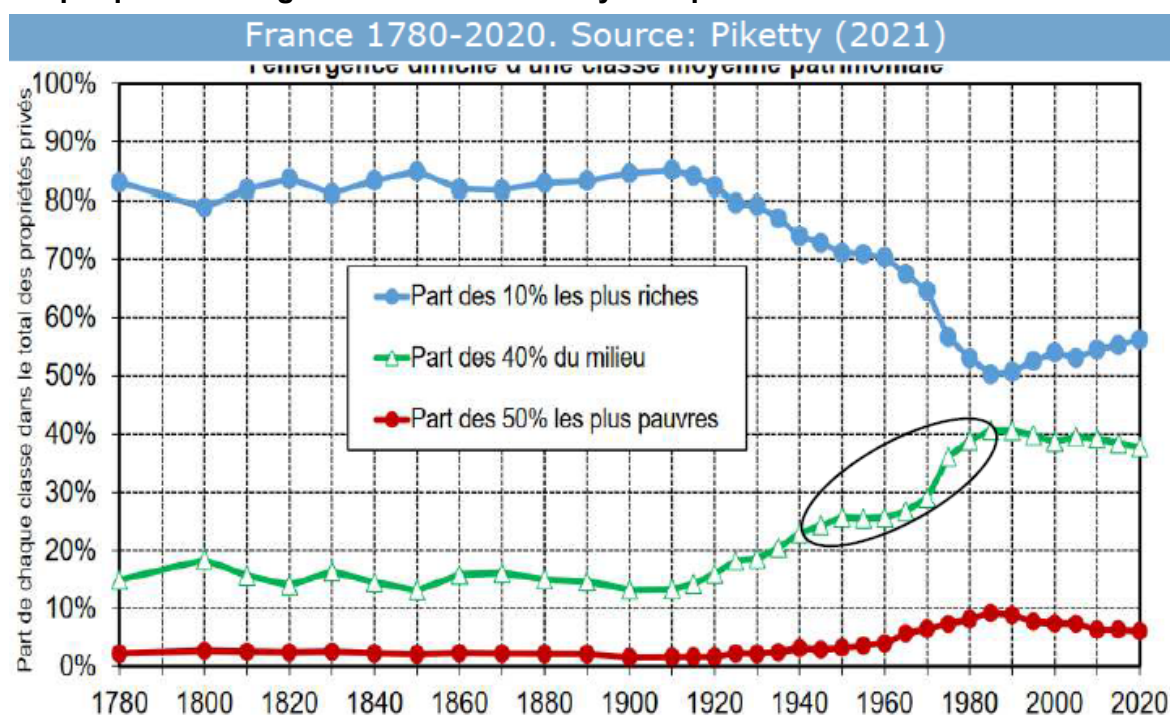
La constitution du patrimoine s'inscrit dans un phénomène séculaire de constitution d'une classe moyenne.

³² Insee, 2021, Revenus et patrimoine des ménages, Insee références.

³³ Insee, 2021, *op. cit.*

³⁴ Source : Masson à partir des enquêtes WID/ selon présentation faite au séminaire ILLV de novembre 2021, voir aussi graphiques complémentaires en annexe.

Graphique 9 : émergence d'une classe moyenne patrimoniale



Le patrimoine des seniors qui a augmenté au fil des générations semble toutefois aujourd'hui stagner.

Enfin lors de l'avancée en âge, les ménages tendent à puiser dans leur patrimoine et leur épargne (mobilisation pour assurer le niveau de vie, donations³⁵), conduisant à une réduction du patrimoine. Toutefois selon les sources d'enquêtes cet effet d'amenuisement semble finalement assez tardif (voir annexe III).

9. Intégrer les limites de l'appareil statistique concernant la population en institution nuance les résultats

L'analyse des niveaux de vie et de richesse comparés par tranche d'âge doit cependant être faite avec précaution car les enquêtes ne portent en général que sur la population résidant en ménage ordinaire (hors Ehpad par exemple). Or, la proportion de personnes résidant en institution, qui échappent donc aux enquêtes en population générale, augmente avec l'âge : à 75 ans, 2 % seulement de la classe d'âge réside en institution, mais cette proportion est de 12 % à 85 ans et de 42 % des femmes et 27% des hommes à 95 ans (France – Portrait social 2019, Insee). Prendre en compte le niveau de vie et de patrimoine des personnes en institution³⁶ peut donc modifier sensiblement les statistiques agrégées à partir d'un certain d'âge.

³⁵ Trois quart des donateurs sont des seniors. La fréquence des donations augmente après 75 ans et concernent les donateurs les plus aisés.

³⁶ On estimait pour l'année 2020 à 606 000 le nombre de résidents en Ehpad.

a. Des niveaux de revenus plus élevés à domicile qu'en institution

Encadré 4 : Statistique sur les niveaux de vie et patrimoine des résidents en Ehpad à partir de l'enquête Care (2016, Drees).

Les statistiques de cette note sur le niveau de vie et le patrimoine des résidents d'Ehpad sont issues d'une exploitation par le secrétariat général du HCFEA des données de l'enquête *Care* Institution, réalisées par la Drees auprès de 3 000 seniors en institution (Ehpad, USLD). L'enquête *Care* Ménage est également mobilisée pour effectuer des comparaisons avec les personnes en domicile ordinaire. Les deux volets de l'enquête *Care* ont été appariés au niveau individuel avec les données fiscales et sociales de l'Insee.

L'échantillon est ici restreint aux personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en domicile ordinaire ou en Ehpad. Il est composé de 8 523 individus dont 2 611 (31 %) en Ehpad et 5 912 (69 %) en domicile ordinaire.

Chez les 75 ans ou plus, les résidents d'Ehpad sans conjoint ont en moyenne un revenu inférieur de 100 €/mois à ceux résidant en domicile ordinaire.

L'écart de revenu est plus marqué chez les hommes que les chez femmes.

Les hommes représentent 19 % des personnes de 75 ans ou plus sans conjoint, aussi bien en domicile ordinaire qu'en Ehpad. Leur revenu moyen en domicile ordinaire est en moyenne supérieur de près de 200 €/mois à celui des hommes résidant en Ehpad (1 949 €/mois en domicile ordinaire, contre 1 756 €/mois en Ehpad).

Les femmes (81 % des personnes de 75 ans ou plus sans conjoint) ont des revenus moyens plus faibles que les hommes, aussi bien à domicile qu'en Ehpad. Mais l'écart de revenu entre celles vivant en domicile ordinaire et les résidentes d'Ehpad est plus faible que chez les hommes : celles vivant en domicile ordinaire ont un revenu moyen supérieur de 80 €/mois en moyenne à celle vivant en Ehpad (1 650 €/mois en domicile ordinaire contre 1 570 €/mois en Ehpad).

L'écart de revenu est particulièrement marqué pour les résidents (hommes et femmes confondus) d'Ehpad public qui ont un revenu moyen inférieur de près de 300 €/mois à ceux en domicile ordinaire. À l'inverse, ceux résidant dans un Ehpad privé lucratif ont en moyenne des revenus plus élevés que ceux en domicile ordinaire. Cette différence de moyenne tient essentiellement au niveau des revenus les plus élevés : si on considère le quart de résidents ayant les revenus les plus élevés, leurs revenus mensuels dépassent 1 646 €/mois pour les personnes en Ehpad public, mais 2 547 € pour les résidents en Ehpad privé (soit plus du double).

Chez ceux en couple, les distributions des revenus à domicile et en établissement sont très proches. Compte tenu cependant du faible nombre de résidents d'Ehpad en couple dans l'échantillon (315), ce résultat doit être considéré avec précaution.

Tableau 4 : Revenu mensuel (revenu fiscal de 2016 après déduction des impôts et prise en compte des prestations familiales et sociales).

a. Personnes seules

	Domicile (n=3 479)	Ehpad - ensemble (n=2 296)	Ehpad - public (n=1083)	Ehpad – privé non lucratif (n=740)	Ehpad – privé lucratif (n=473)
Moyenne	1 706	1 603	1 411	1 569	2 080
D1	900	915	890	909	1 019
Q1	1 149	1 117	1 048	1 109	1 362
Médiane	1 450	1 412	1 297	1 397	1 890
Q3	1 960	1 900	1 659	1 858	2 572
D9	2 730	2 573	2 119	2 509	3 231

b . Personnes en couple (Attention : effectifs faibles par type d'Ehpad)

	Domicile (n=2 433)	Ehpad - ensemble (n=315)	Ehpad - public (n=155)	Ehpad – privé non lucratif (n=84)	Ehpad – privé lucratif (n=76)
Moyenne	2 935	2 926	2 523	3 073	3 597
D1	1 564	1 641	1 578	1 798	1 789
Q1	1 928	2 019	1 900	2 083	2 330
Médiane	2 556	2 542	2 319	2 695	3 406
Q3	3 561	3 556	2 914	3 574	4 570
D9	4 779	4 765	3 757	4 761	5 694

Source : enquêtes *Care* de la Drees. Calcul du SG du HCFEA.

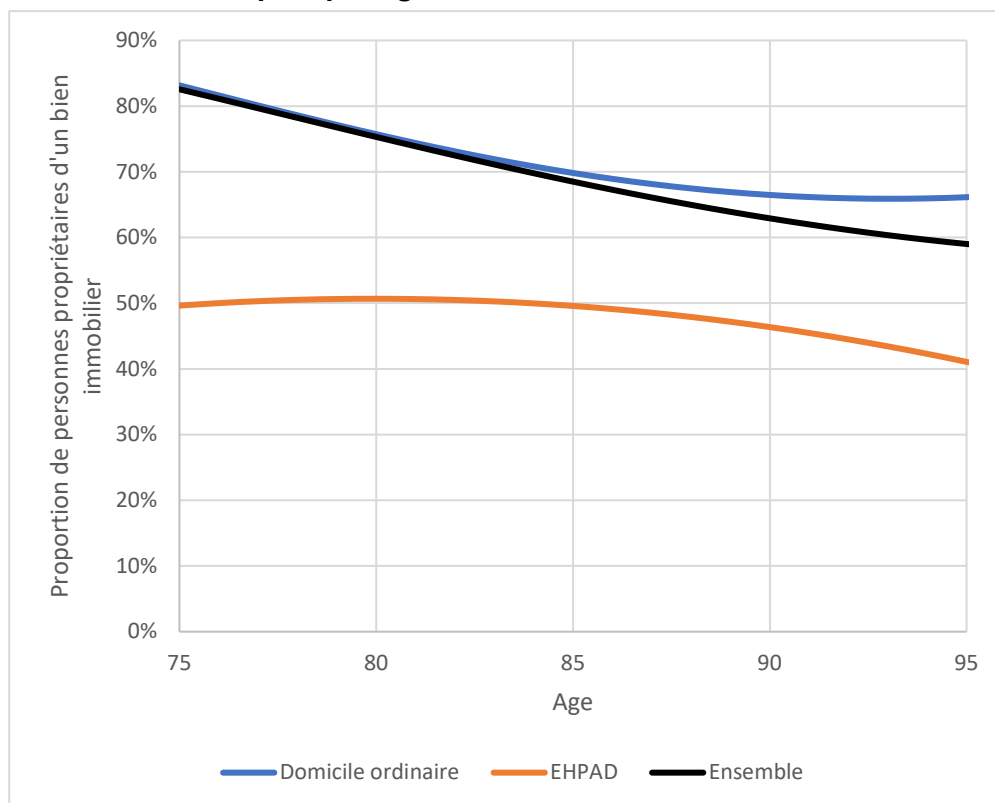
b. Un niveau de patrimoine plus faible pour les résidents en Ehpad

Les situations patrimoniales apparaissent très différentes selon que les personnes résident en domicile ordinaire ou en Ehpad. Les données disponibles sont fragiles, car les principales enquêtes portant sur le patrimoine des ménages excluent les personnes qui vivent en institution. Les enquêtes *Care Ménage* et *Care Institution* permettent dans une certaine mesure de combler le vide.

D'après ces données d'enquête, 74 % des 75 ans et plus vivant en domicile ordinaire seraient propriétaires d'un bien immobilier, contre 46 % parmi les résidents d'Ehpad. La comparaison par âge des patrimoines uniquement sur la population des ménages ordinaires surestime donc le patrimoine moyen des personnes les plus âgées.

Sur l'ensemble des 75 ans et plus le biais est marginal (il ramène le taux de propriétaire de 74 % à 72 %). Il se creuse cependant chez les plus âgés, après 90 ans, comme l'illustre le graphique ci-dessous, avec l'augmentation de la proportion de personnes vivant en Ehpad. Ainsi, prendre en compte la situation patrimoniale des personnes résidant en Ehpad fait apparaître une réduction plus sensible de la détention de patrimoine avec l'âge ou les générations au-delà de 75 ans.

Graphique 10 : Proportion de personnes propriétaires d'un bien immobilier en domicile ordinaire et en Ehpad, par âge



Données *Care*. Estimation par le SG du HCFEA. Relation entre âge et proportion de propriétaires estimée par un Probit simple.

La différence de proportion de propriétaires à domicile et en Ehpad reflète pour partie la différence de structure par âge, sexe, statut marital et éventuellement restrictions d'activité des deux populations selon le lieu de vie. Nos estimations montrent que cet effet de structure explique pour moitié l'écart observé : si les populations en domicile ordinaire et en Ehpad avaient la même structure par âge, sexe, statut marital et restriction d'activité, l'écart de taux de propriétaires entre les deux sous-population ne serait que de 14 point de pourcentage.

La comparaison des patrimoines financiers à partir des enquêtes *Care* de la Drees est également possible, mais bute en partie sur la part importante de non-répondants aux questions relatives au patrimoine financier, en particulier en établissement. Sur les répondants uniquement, près d'un résident sur deux déclare ne disposer d'aucun patrimoine financier contre 20 % à domicile. Si la distribution du patrimoine financier des non-répondants ne s'écarte qu'à la marge de la distribution observée chez les répondants, la comparaison par âge des patrimoines financiers uniquement sur les ménages ordinaires surestime donc le patrimoine financier moyen des 75 ans et plus.

Tableau 5 : Montant de patrimoine financier (75 ans et plus)

	Ensemble			Répondants uniquement		
	DOM	Ehpad	Ensemble	DOM	Ehpad	Ensemble
0	13 %	19 %	14 %	20 %	52 %	22 %
] 0 ; 10 000 [16 %	4 %	15 %	25 %	12 %	24 %
[10 000 – 45 000 [19 %	5 %	18 %	29 %	16 %	28 %
[45 000 + [17 %	7 %	16 %	26 %	20 %	26 %
Non réponse	35 %	65 %	37 %	-	-	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Par sexe (après exclusion des non réponses)

	Femme			Homme		
	DOM	Ehpad	Ensemble	DOM	Ehpad	Ensemble
0	21 %	54 %	23 %	19 %	48 %	20 %
] 0 ; 10 000 [29 %	12 %	27 %	20 %	11 %	20 %
[10 000 – 45 000 [26 %	15 %	27 %	31 %	15 %	30 %
[45 000 + [24 %	19 %	23 %	30 %	26 %	30 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Par situation conjugale

	Seul			En couple		
	DOM	Ehpad	Ensemble	DOM	Ehpad	Ensemble
0	25 %	54 %	27 %	16 %	41 %	16 %
] 0 ; 10 000 [29 %	12 %	27 %	21 %	14 %	21 %
[10 000 – 45 000 [24 %	15 %	24 %	33 %	14 %	33 %
[45 000 + [22 %	19 %	22 %	30 %	31 %	30 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Données Care. Estimation par le SG du HCFEA.

B. PERSPECTIVES

Selon la théorie, dite du cycle de vie, les ménages sont censés épargner pour pouvoir maintenir leur niveau de consommation à la retraite, période où le niveau de vie va baisser par rapport à la fin de la vie active³⁷. Ensuite, puisant dans leur patrimoine financier ou liquidant une part de leur patrimoine immobilier, ils désépargnent pour consommer.

Plusieurs écarts sont observés par rapport à cette théorie économique³⁸ :

- les ménages tendant à conserver leur patrimoine, voire à poursuivre leur accumulation patrimoniale ;

³⁷ La fin de la vie active (on vise ici les années avant le départ à la retraite ; pas l'année de passage à la retraite) est en général marquée par une hausse du niveau de vie liée à la fois à l'augmentation tendancielle des salaires et à au fait que les enfants prennent leur indépendance économique.

³⁸ Le comportement de consommation et d'épargne le long du cycle de vie : aspects théoriques, COR, séance plénière du 19 décembre 2019, document n° 6.

- le taux d'épargne des retraités reste élevé ; leur consommation, loin de se maintenir, tend à baisser.

Ces écarts ne contredisent pas forcément la théorie du cycle de vie mais conduisent à l'enrichir.

1. Perceptions des retraités et anticipation du pouvoir d'achat des retraites

a. *Anticipation subjective des revenus et taux de remplacement des pensions*

La complexité du système de retraite et ses évolutions successives rendent difficile l'anticipation du taux de remplacement fourni par la pension de retraite. Or les pensions de retraite représentent une part très importante du revenu disponible des ménages comportant au moins une personne retraitée (80,6 % en 2018). Cette anticipation est donc cruciale dans l'anticipation du niveau de vie aux âges élevés.

En 2019, le COR estimait que le taux de remplacement fourni par la pension de retraite, selon les cas-types prévus par décret, allait diminuer au fil des générations passant de 74,3 % pour la génération 1957 chez les non-cadres à une fourchette comprise entre 63 % et 68 % pour la génération 2000. La crise Covid n'a que peu d'impact (estimation été 2021). Cette anticipation peut générer un comportement d'épargne plus important chez les nouvelles générations avant la retraite³⁹.

En ligne avec cette baisse anticipée du taux de remplacement, le niveau de vie relatif moyen des retraités baisserait à long-terme, pour atteindre en 2050 les niveaux qu'ils avaient au début des années 1990, aux environs de 90 %⁴⁰.

Toutefois ces moyennes ne doivent pas masquer des tendances qui affectent la perception des retraités:

- malgré un niveau de vie moyen supérieur à la moyenne de la population (mais pas des actifs), une partie des retraités subissent une perte de revenu au moment de la liquidation de la retraite. C'est le cas de plus de la moitié de retraités partis à la retraite en 2013 (cf. ci-dessus, section I.A.3.). Pour ces derniers, la baisse de niveau de vie peut être importante, elle atteint par exemple 27 % pour ceux qui étaient dans le haut de l'échelle des niveaux de vie avant la liquidation de la retraite⁴¹ ;
- l'indexation sur les prix des pensions liquidées peut conduire pour des retraites longues à un décrochage du niveau de vie des retraités les plus âgés par rapport au niveau de vie général qui évolue plutôt comme les salaires.

³⁹ Arrondel L. *et al.* mettent ainsi en évidence une relation négative entre niveau du taux de remplacement anticipé et taux d'épargne. Arrondel L., Delbos, J.-B., Durant D., Pfister C., Soulat L., 2020, Pension anticipée et épargne financière des ménages, *Revue de l'OFCE*, 170(6).

⁴⁰ COR, 2021, rapport de juin.

⁴¹ Abbas H., 2020, *op. cit.*, variation du niveau de vie entre 2010 et 2016.

b. Des risques sur les niveaux de vie pendant la période de retraite différenciés selon le sexe ?

Le risque de baisse imprévue des revenus de retraite est limité à la retraite. Les pensions de retraite sont en général indexées sur les prix⁴². On peut cependant observer un décrochage au fil du temps avec les revenus salariaux, qui peut s'avérer poser des difficultés si à des âges avancés, les personnes âgées sont consommatrices de biens riches en main d'œuvre. Les femmes sont davantage dans cette situation. Leur espérance de vie plus longue les conduit plus fréquemment à subir l'effet d'une éventuelle érosion du niveau des pensions par rapport aux salaires. Par ailleurs, elles représentent 72 % des bénéficiaires de l'APA à domicile ⁴³ et 74 % des résidents en institution.

Certains événements pourraient cependant entraîner une baisse des niveaux de vie à la retraite.

- Il est possible que davantage de transferts s'opèrent vers les enfants et petits-enfants dans un contexte économique plus défavorable.
- La dissolution du couple par divorce/séparation ou décès du conjoint peut entraîner une baisse de niveau de vie, situation qui pourrait être plus fréquente dans le futur, en raison d'une modification des structures conjugales de la population retraitée.
 - aujourd'hui, le décès du conjoint marié est relativement bien couvert puisqu'en moyenne, le niveau de vie de la personne veuve est maintenu grâce à la pension de réversion⁴⁴. En 2019, sur l'ensemble des femmes retraitées, la pension de réversion représente 18 % de leur pension totale. Cette part est de la moitié si on ne considère que les femmes bénéficiaires d'une réversion. Ce mécanisme protecteur devrait perdurer dans le futur pour les individus mariés⁴⁵ ;
 - en revanche, le décès d'un conjoint non marié peut entraîner une baisse de niveau de vie importante. En effet, le survivant est moins protégé qu'en cas de veuvage dans un couple marié⁴⁶. La part d'individus, en particulier de femmes, dans cette situation devrait augmenter, sous l'effet de la baisse de la nuptialité (cf. *infra*) ;
 - suite au divorce/séparation, en particulier après 50 ans, les femmes connaissent une baisse de niveau de vie importante (davantage que les hommes) (Cimelli L., Bonnet C. et Solaz A., 2022⁴⁷). Ces dissolutions d'union par divorce ou séparation sont encore peu

⁴² Il faut noter des revalorisations moins favorables ces dernières années. Entre 2010 et 2021, la revalorisation a été de 8,6 % pour les pensions du régime général et de la fonction publique inférieures à 2 000 € mensuels (de 7,9 % pour les pensions supérieures à ce montant du fait d'une revalorisation différenciée en 2020), de 7,2 % à l'Arcco et de 5,1 % à l'Agirc. L'évolution des prix a atteint 9,9 % sur la même période (rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale – Retraites, section 2.2. Veiller au maintien du pouvoir d'achat des pensions, PLFSS 2022).

⁴³ Données Drees, décembre 2019

⁴⁴ Cimelli L., 2022, Are the widowed too much insured? The role of survivor pensions on the economic situation of the widowed in France, Mimeo.

⁴⁵ Marino A., 2014, L'effet du veuvage et de la réversion sur le niveau de vie : simulations en projection, note Insee 15/G210, séance plénière du COR du 15 octobre 2014.

⁴⁶ Voir Bonnet C., Fragonard B., 2020, Protection des veufs et des orphelins : état des lieux et évolutions, *Revue de Droit Sanitaire et Social*, mai-juin.

⁴⁷ Cimelli L., Bonnet C., Solaz, A., 2022, The Gendered Economic Consequences of Grey Divorce in France, Mimeo.

fréquentes aujourd'hui aux âges avancés mais elles ont augmenté de manière très importante au cours de la dernière décennie⁴⁸, et cette hausse devrait se poursuivre.

La structure des femmes seules devrait ainsi se modifier avec une baisse de la part des veuves⁴⁹ (en particulier sous l'effet de la baisse régulière du mariage au fil des générations, cf. encadré 5), couverte par le dispositif de la pension de réversion, et une hausse de la part des femmes divorcées/séparées, célibataires ou « veuves de fait »⁵⁰. Ces dernières ne bénéficieront à la retraite que de leurs droits propres, qui s'ils augmentent à l'horizon 2070, devraient néanmoins rester inférieurs d'environ 20% à ceux des hommes COR (2021). Il est donc probable que le niveau de vie moyen des femmes seules à la retraite soit plus dégradé par rapport au niveau de vie des couples que ce que l'on observe actuellement⁵¹.

Encadré 5 : Quelles évolutions des pensions de réversion ?

D'après les projections présentées dans COR (2019)⁵², la part des pensions de réversion baisserait de 1,3 % du PIB en 2030 (tous scénarios), à 0,8 % (scénario à 1 % de croissance de la productivité) et 0,6 % (scénario 1,8 %) du PIB à l'horizon 2070. La baisse serait ainsi comprise entre 38 et 54 % suivant le scénario économique retenu.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- diminution de l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes ;
- baisse de la part d'individus mariés ;
- diminution de l'écart d'âge entre conjoints ;
- effet plus important de la condition de ressources du régime général et des régimes alignés en raison de la hausse de la pension de droit direct des femmes

On ne dispose pas de la contribution de ces différents facteurs à la baisse de la part de la réversion. Il semble cependant que les deux premiers facteurs jouent un rôle prépondérant.

En particulier, la contribution des changements de comportements de nuptialité n'est pas quantifiée.

Dans la note du COR (2019), l'hypothèse est celle d'une baisse de la nuptialité par génération en ligne avec le taux de nuptialité observé par l'Insee à 50 ans (cf. annexe 4). Ce dernier indique que si plus de 9 femmes sur 10 de la génération 1950 sont (ou ont été) mariées à 50 ans, ce n'est plus le cas que de près de 7 femmes sur 10 dans la génération 1970 (actuellement observées) et 6 sur 10

⁴⁸ Le risque de divorce atteint 2,8 ‰ et 2,0 ‰ pour les hommes et les femmes âgés de 60 ans et plus. Ce risque semble relativement faible mais il a été multiplié par 1,5 entre 50 et 54 ans et par 1,9 après 60 ans depuis 2000 (Solaz A., 2021, La hausse des ruptures et des remises en couple chez les cinquante ans et plus, *Population et sociétés*, n° 586).

⁴⁹ Si plus de 9 femmes sur 10 des générations 1945-1950 (qui, en supposant un âge moyen de veuvage à 75 ans, entrent en veuvage aujourd'hui, sont (ou ont été) mariées à 50 ans, ce n'est plus le cas que de près de 7 femmes sur 10 dans la génération 1970 (qui devraient entrer en veuvage à l'horizon 2050).

⁵⁰ On qualifie de veuvage de fait la situation de décès d'un partenaire non marié (pacsé ou cohabitant).

⁵¹ Le COR souligne qu'il y a vingt ans, on constatait surtout un écart entre d'une part les femmes seules et d'autre part les individus en couple ou hommes seuls. Aujourd'hui, on observe un écart entre les individus en couple et les individus seuls, hommes ou femmes, avec une position toutefois plus défavorable de ces dernières.

⁵² COR, 2019, Les pensions de réversion à l'horizon 2070 (retour sur l'exercice de projection du COR de 2017), document 8, séance plénière du 31 janvier 2019.

dans la génération 1980 (Breton *et al.*, 2019)⁵³. Ces évolutions à la baisse pourraient se poursuivre⁵⁴.

Les changements de comportements vis-à-vis du mariage sont donc massifs, puisque la part de femmes veuves parmi les retraités pourrait baisser d'un tiers⁵⁵. Les implications sur le niveau de vie des retraitées devraient donc être importantes, une part d'entre elles ne bénéficiant plus à l'avenir de pensions de réversion.

Deux interrogations émergent sur les évolutions de la nuptialité. En effet, ne pas se marier alors que le mariage ouvre des droits importants, tels la rente viagère que représente la pension de réversion, peut surprendre. Il est cependant envisageable que les individus se marient plus tardivement. D'ailleurs, si on ne se restreint pas à la proportion d'individus déjà mariés à 50 ans, on observe que les primo-mariages après ces âges ne sont pas négligeables (figure 1, annexe 4). En tenir compte rehausserait donc la part de femmes mariées évoquée ci-dessus. Ainsi, si on considère que les individus connaissent sur l'ensemble de leur vie les quotients de primo-nuptialité de 2018 (figure 1, annexe 4), 52,5 %⁵⁶ auront été mariés à 50 ans mais 58,5 % à 65 ans, soit 10 % de femmes mariées en plus). Il faut donc intégrer ces primo-mariages après 50 ans dans la réflexion, d'autant plus qu'ils pourraient être amenés à augmenter dans le futur. En effet, même s'il est difficile de connaître la raison de ces mariages tardifs, il est probable que la perspective de percevoir une pension de réversion et de bénéficier d'une part garantie du capital du conjoint en franchise de droit de succession soient des facteurs explicatifs.

Par ailleurs, une partie des individus en couple non-mariés ont contractualisé leur union par un Pacs. Ainsi, si les femmes de la génération 1980 se sont beaucoup moins mariées que leurs aînées, elle se sont davantage pacées, en particulier car elles ont connu le Pacs dès leur 18 ans⁵⁷, soit dès le début de leur vie conjugale. Ainsi, le nombre de Pacs à l'âge de 35 ans pour la génération 1980 atteint 243 pour 1 000 femmes et il pourrait atteindre les 333 Pacs pour 1 000 femmes à 50 ans (Breton *et al.*, 2019). On sait aujourd'hui qu'environ 20 à 25 % des Pacs sont convertis en mariage⁵⁸. Il est possible que la part de conversion de Pacs en mariage augmente avec la diffusion du Pacs au fil des générations. La manière de contractualiser son union pourrait avoir changé, s'opérant d'abord par un Pacs, le mariage venant éventuellement confirmer cette union⁵⁹.

Au final, tenir compte de la primo-nuptialité après 50 ans et d'une éventuelle hausse de la part de conversion de Pacs en mariage pourrait modérer, mais sans le remettre en cause, le constat de

⁵³ Breton D., Barbieri M., Belliot N., d'Albis H., Mazuy M., 2019, L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ?, *Population-F*, 74 (4), 409-498.

L'estimation pour la génération 1980 est faite en supposant que les comportements de nuptialité au-delà de 37 ans dans cette génération sont similaires à ceux des générations précédentes au cours des dernières années étudiées (2015-2017).

⁵⁴ D'après Breton *et al.* (2019). En effet, dans les générations post 1980 pour lesquelles on observe dès à présent une moindre proportion de la part de personnes déjà mariées à 25 et 30 ans.

⁵⁵ En 2070, en supposant un âge au veuvage de 85 ans, les générations concernées à la retraite seraient nées après 1980.

⁵⁶ Les chiffres sont plus faibles que ceux mentionnés précédemment car si on considère la génération 1980, on observe son comportement de primo-nuptialité jusqu'à ces 37 ans, c'est-à-dire sur les vingt premières années. Le calcul fait ici suppose qu'une génération se comporterait tout au long de sa vie comme les célibataires de l'année 2018.

⁵⁷ Le Pacs a été instauré en 1999.

⁵⁸ Ils sont comptabilisés dans les quotients de primo-nuptialité comme premier mariage.

⁵⁹ Breton D., Barbieri M., d'Albis H., Mazuy M., 2018, L'évolution démographique récente de la France. Naissances, décès, unions et migrations : à chacun sa saison, *Population-F*, 73 (4).

baisse du taux de couverture des femmes retraitées par la pension de réversion dans le futur. Cette question du taux de conversion de Pacs en mariage est aussi au cœur des réflexions sur une éventuelle extension de la pension de réversion aux individus mariés. En effet, le coût d'une telle extension est très dépendant de l'hypothèse faite sur la part de conversion de Pacs en mariage.

2. Une grosse part de dépenses peu compressibles : mieux clarifier l'anticipation de la perte d'autonomie pour modifier l'épargne de précaution ?

En outre les besoins de consommation se modifient à la retraite et peuvent jouer sur le comportement d'épargne et *vice versa* et les retraités peuvent constituer une épargne de précaution pour faire face à des risques anticipés de dépenses spécifiques au grand âge. L'observation des comportements d'épargne entre le premier et le deuxième confinement en 2020 appuie ce dernier point⁶⁰ : l'intention d'épargne s'est renforcée (+ 8 points entre les deux mois du confinement, et le surplus d'épargne semble pouvoir être attribué à la prudence [peur de manquer] ; par ailleurs le surplus d'épargne est concomitant d'une forte réduction forcée de consommation pendant le premier confinement.

La crainte des situations de perte d'autonomie ou de détérioration de la santé entre probablement en ligne de compte :

Selon l'**enquête Pater 2020**⁶¹, deux tiers des répondants anticipent d'avoir des problèmes pour payer leur maison de retraite, même en mobilisant tout leur patrimoine (ils estiment par ailleurs le coût de manière assez réaliste, entre 1 500 et 3 500 €/mois). S'y ajoute une possible **méconnaissance** de l'APA, qui n'est citée que par 39 % des répondants comme moyen de financer l'Ehpad (et seulement 49 % par les personnes du premier quartile) – et semble confondue avec l'ASH (avec le risque de recours sur succession qu'il implique). Pourtant, sur la base des données de patrimoine ci-avant, pour plus de 50 % des ménages âgés, la liquidation de leur patrimoine permettrait de couvrir en moyenne 12 ans de séjour en Ehpad habilité à l'aide sociale ou 5 ans en Ehpad non habilité à l'aide sociale, tout en conservant 20 % de leur patrimoine pour d'autres usages (en sachant que la durée de résidence en Ehpad moyenne est de trois ans). Il faut alors se demander si le risque dépendance en matière financière est bien évalué par les Français ou conduit à une épargne excessive. Toutefois, à un niveau individuel on ne raisonne pas « en moyenne » et il est donc compréhensible qu'on cherche à se prémunir contre un risque de longue durée, d'où l'utilité de solutions type bouclier Ehpad qui précisément pourraient « assurer » un risque peu fréquent mais important à titre individuel.

3. Souhait d'une transmission aux enfants (mais après le décès plutôt qu'avant sous forme de donation ; la donation encourage pour sa part une désépargne plus rapide).

4. L'effet du revenu et de la richesse sur l'espérance de vie et *vice-versa*

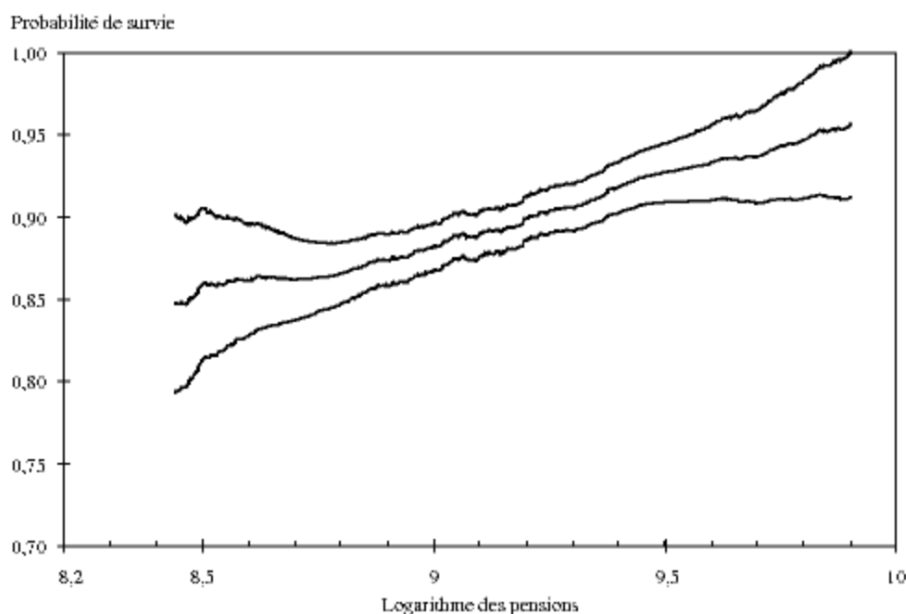
L'effet du niveau de revenu et de patrimoine sur l'espérance de vie explique aussi une partie du décalage entre les données statistiques, construites à l'échelle d'une population, et la théorie du

⁶⁰ COR, séance plénière du 18 mars 2021, document n° 10.

⁶¹ Mahieu R., Caisse des dépôts, direction de politiques sociales.

cycle de vie, pensée à l'échelle individuelle : les évolutions d'âge en âge dans la population dépendent du niveau de revenu et de patrimoine des personnes qui survivent.

Graphique 11 : Survie entre 1997 et 2001 des hommes de la génération 1930



Source ; Jusot 2003, Bommier, Magnac, Rapoport, Roger 2005 (Eco et prev 168)

Sachant qu'une partie des personnes les plus pauvres décède avant la retraite (cf. publication récente de la Drees), la situation plus favorable des seniors peut aussi tenir à ce qu'elle reflète le niveau de richesse d'une population plus favorisée que l'ensemble des ménages français. Il pourrait être intéressant de recalculer les niveaux de patrimoine et richesse pour distinguer ce qui relève de cet écart d'espérance de vie dans l'écart observé entre les seniors à 60 ans et la moyenne des Français dans la tranche décennale qui précède.

Si l'approche retient l'attention, un travail pourrait être mené pour explorer cet effet.

II. Revisiter les restes à vivre par âge

A. LE DEPENSES CONTRAINTES : QUELLES PLACES DES DEPENSES LIEES A LA PERTE D'AUTONOMIE ?

1. Des profils de dépenses particuliers en logement ordinaire

L'analyse des inégalités et de la pauvreté s'appuie généralement sur le revenu disponible des ménages, c'est-à-dire sur les revenus et les prestations sociales qu'ils perçoivent une fois déduits les impôts directs. Pour se rapprocher du vécu qu'ont les personnes de leur marge de manœuvre financière, on raisonne à partir d'un niveau de vie arbitral des ménages en déduisant les dépenses dites préengagées du revenu disponible⁶². Ce sont les travaux que permettent notamment de mener les enquêtes Budget des familles qui portent sur les ménages en logement ordinaire.

Les dépenses préengagées font l'objet d'un débit automatique ou quasi automatique, parce qu'elles relèvent d'un contrat ou d'un abonnement, et sont difficilement renégociables à court terme. Six postes ont été identifiées dans les enquêtes budget des familles :

1. Les loyers, les charges et les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité et d'autres combustibles.
2. Les services de télécommunications (abonnements téléphone et internet).
3. Les services de télévision (redevance télévisuelle et abonnements à des chaînes payantes).
4. Les frais de cantine scolaire.
5. Les assurances (dont santé) et les services financiers.
6. Les remboursements d'emprunts immobiliers.

Encadré 6 : La question du loyer imputé pour les dépenses préengagées

Intégrer les remboursements de prêts immobiliers au champ des dépenses préengagées relève d'une recommandation de la commission Quinet sur le pouvoir d'achat des ménages, qui rappelle toutefois que cette épargne forcée n'est pas de même nature que les autres dépenses préengagées puisqu'elle a pour contrepartie une augmentation du patrimoine des ménages.

Plus proche du ressenti des ménages et de la pression exercée par la charge en logement notamment, qui comprend les remboursements d'emprunts immobiliers suite aux recommandations du rapport Quinet, elle diffère de celle utilisée en comptabilité nationale, qui ne comprend pas les remboursements de prêts immobiliers, mais ajoute un loyer imputé aux ménages propriétaires, correspondant au loyer que devrait verser un loyer pour vivre dans ce logement (on considère implicitement que le coût du logement n'est pas nul, car être propriétaire suppose de renoncer aux revenus que pourrait procurer le placement de l'équivalent monétaire du prix du logement, et en contrepartie, permet de ne pas avoir à payer le loyer de son logement).

On peut aller encore plus loin en élargissant ces dépenses préengagées des dépenses nécessaires pour vivre – dont l'alimentation et la santé – et définir un budget de dépenses peu compressibles (qui est moins stabilisé que les définitions portant sur les dépenses pré-engagées).

⁶² Voir par exemple Des inégalités de niveau de vie plus importantes une fois les dépenses pré-engagées prises en compte, *Études et résultats*, n° 1055, Drees 2018.

Tableau 6 : Choix de classification des dépenses de consommation finale des ménages

Dépenses pré-engagées	Dépenses peu compressibles	Dépenses compressibles
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	Articles d'habillement et chaussures
Services de télécommunications	Santé	Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation
Services de télévision	Carburants et lubrifiants	Loisirs et culture hors services de télévision
Cantines	Services de transport	Hôtels, cafés et restaurants hors cantines
Assurances, hors assurance-vie	Éducation	Boissons alcoolisées et tabac
Services financiers		Biens et services divers hors assurances (sauf assurances vie) et services financiers
		Communications hors services de télécommunications

Note : les intitulés des postes correspondent à la nomenclature de la classification des fonctions de consommation des ménages (Coicop, 12016)

Source : Beatriz M., Billot S., Laboureau T., Sueur E., 2019, Quel lien entre pouvoir d'achat et consommation des ménages en France aujourd'hui ? Une analyse par catégories de ménages et par fonctions de consommation, *Note de conjoncture Insee*, juin.

S'agissant du reste à charge lié au maintien à domicile des personnes âgées en logement ordinaire :

- dans les budgets de référence, les retraités sont supposés en bonne santé (notamment pas de handicap, dépendance) et le reste à charge en santé est comptabilisé. Mais n'y figure donc pas le reste à charge associé aux dépenses liées au maintien à domicile;
- dans les dépenses peu compressibles catégorisées par l'Insee : pas de mention faite à ce type de dépenses, en revanche le reste à charge en santé qui inclut notamment le reste à charge lié à des services médicaux contribuant au soutien à domicile sont pris en compte (reste à charge services infirmiers par exemple).

Les besoins et habitudes de consommation évoluent en fonction du cycle de vie⁶³ : ainsi chez les seniors, le poste alimentaire prend en importance (au détriment des budgets transports et loisirs), ainsi que le poste santé (complémentaire santé⁶⁴, reste à charge).

⁶³ Lelièvre M., Remila N., 2020, Dépenses préengagées, quel poids dans le budget des ménages..., *Dossiers de la Drees*, n° 25, mars, et Accardo J., 2020, *Insee Première*, n° 1815, septembre.

⁶⁴ Elle constitue moins de 3 % des dépenses avant 60 ans et remonte à plus de 7 % après 75 ans, Cusset P.-Y., 2021, *les dépenses préengagées*, note d'analyse, France Stratégie.

Si le poste loyer diminue en moyenne on observe néanmoins une contrainte chez les ménages modestes âgés dont 33 % sont encore locataires. Les personnes de plus de 70 ans ont la part la plus importante de dépenses peu compressibles dans le total de leur dépense.

Tableau 7 : Composition de la dépense de consommation (hors loyers imputés) des ménages ordinaires en 2007 (en %)

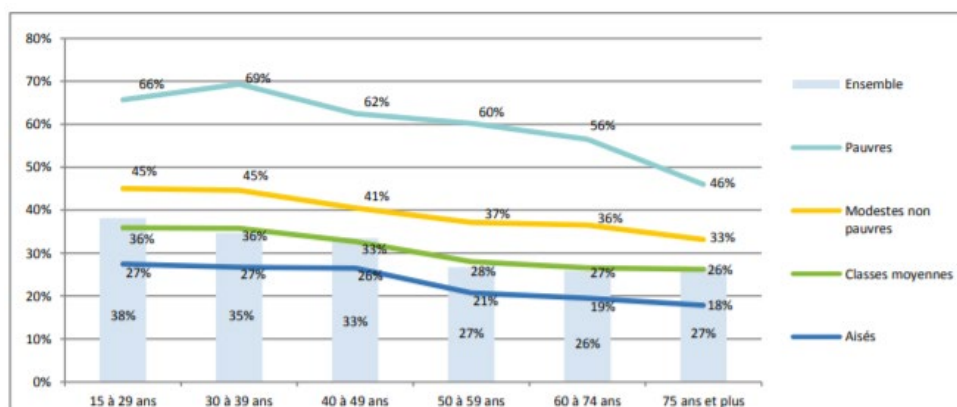
	Dépenses pré-engagées	Dépenses peu compressibles	Dépenses compressibles
1 ^{er} quintile de RDB/UC	31,5	33,6	34,9
2 ^e quintile	29,1	34,1	36,8
3 ^e quintile	24,9	34,8	40,3
4 ^e quintile	21,9	33,5	44,5
5 ^e quintile	19,0	31,3	49,7
Moins de 30 ans	25,7	27,2	47,1
30-39 ans	21,7	30,0	48,4
40-49 ans	20,8	33,2	46,0
50-59 ans	23,3	34,4	42,3
60-69 ans	24,9	35,5	39,6
70 ans ou plus	29,3	35,6	35,1
Ensemble	23,8	33,2	43,0

Lecture : en 2017, les dépenses compressibles représentent 47,1 % de la consommation des ménages dont la personne de référence à moins de 30 ans.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014 ; enquête Budget des familles 2017.

Cela est néanmoins à mettre en perspective avec une **baisse de la dépense totale des ménages âgés qui conduit à une baisse des dépenses préengagées chez les ménages pauvres et modestes parmi les personnes âgées (en part du revenu disponible)**.

Graphique 12 : Part agrégée des dépenses préengagées dans le revenu disponible par âge de la personne de référence du ménage, selon le niveau de vie



Lecture : en 2011, les dépenses préengagées représentent 66 % du revenu disponible des ménages pauvres dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Budget des familles 2011.

Y a-t-il uniquement un comportement d'épargne de précaution ou faut-il mieux tenir compte de coûts de la prise en charge de l'autonomie et des restes à charge en santé qui ne font pas partie des postes pris en compte dans l'approche classique des dépenses préengagées ?;

On ne dispose pas à date d'un graphique équivalent qui donnerait l'évolution de la part des dépenses peu compressibles (dont les restes à charge après santé) en part du revenu disponible selon l'âge. Mais nous donnons ci-dessous quelques éléments permettant d'approcher l'effet d'une prise en compte des restes à charge en santé et autonomie sur des dépenses contraintes élargies (dépenses peu compressibles).

2. Focus sur santé et dépenses contraintes

Les dépenses peu compressibles sont impactées par un reste à charge santé plus important chez les plus âgés que dans le reste dans la population

Tableau 8 : Prime AMC et reste à charge AMC selon l'âge

Classe d'âge	Prime AMC annuelle en €	RAC AMC annuel en € (en moyenne)
40 – 49	830	170
60 – 69	910	220
70 – 79	1240	280
80 et +	1340	290

Source : Ines-Omar 2017, traitement Drees (extrait rapport HCaam : quatre scénarios polaires d'évolution de l'articulation entre Sécurité sociale et assurance maladie complémentaire, janvier 2022).

Pour autant, ajouter le reste à charge en santé après assurance maladie complémentaire (écart de 70 € dans le RAC entre les 60 ans et 80 ans et plus) aux dépenses préengagées (qui contiennent déjà la complémentaire santé), **ne devrait pas significativement modifier la baisse des dépenses contraintes en part du revenu disponible entre 60 et 80 ans du moins chez les ménages pauvres et modestes** (– 10 points chez les ménages pauvres et – 3 points chez les ménages modestes non pauvres et – 1 point chez les classes moyennes)⁶⁵. De fait l'augmentation du coût santé aux âgés élevés est plutôt dû en moyenne au paiement de la complémentaire santé – dont on tient compte dans les dépenses préengagées – qu'aux restes à charge.

Il pourrait toutefois en être autrement dans le cas des **restes à charge « catastrophiques »**⁶⁶ des personnes âgées les plus vulnérables dont les restes à charge après AMO peuvent s'élever à 1 300 € à au décours d'une hospitalisation (risque fréquent chez les 10% de personnes âgées les plus vulnérables dont les RAC santé sont importants) ou dans les situations qui requièrent soit une prise en charge médicale infirmière au domicile avec une concentration des dépenses sur les fournitures et les traitements, soit des prises en charge à domicile avec soins infirmiers et

⁶⁵ Selon le 13^e rapport du COR, décembre 2015, le taux d'effort des ménages tenant compte du coût de l'assurance et des restes à charge représente 3,3 % du revenu disponible des 55-65 ans non retraités, 4,5 % des 55-65 ans retraités et 6,6 % des ménages de plus de 75 ans retraités. L'écart de 3,3 points entre les non retraités de moins de 65 ans et les plus de 75 ans se compose d'une part prise en compte dans les dépenses préengagées (coût de l'assurance) et du reste à charge après assurance complémentaire.

⁶⁶ Penneau A., Pichetti S., Espagacq M., 2020, Restes à charge sanitaire des personnes âgées vulnérables à domicile, *Caisse nationale d'assurance vieillesse*, 2020/2, vol 42. Voir encadré *infra* qui montre que le risque de tel reste à charge est plus important chez les personnes qui reçoivent de l'aide humaine.

kinésithérapeutes. Toutefois, ces profils de restes à charge les plus importants sont bien pris en charge par les assurances complémentaires, sous réserve que les avances de frais ne soient pas dissuasives pour certains assurés.

Encadré 7 : Restes à charge sanitaire des personnes âgées vulnérables à domicile⁶⁷

Des travaux récents ont cherché à spécifier les dépenses de soins des personnes âgées vulnérables qui reçoivent de l'aide humaine, situation généralement aussi génératrice de besoins sanitaires importants. Ces soins peuvent donner lieu à des restes à charge avec trois sources principales : l'impact du ticket modérateur, le forfait hospitalier et les dépassements d'honoraires ou des tarifs. À partir des données de l'enquête handicap santé de 2008 en logement ordinaire, appariée aux données d'assurance maladie, l'étude « Restes à charge sanitaire des personnes âgées vulnérables à domicile » a identifié divers profils de consommations. Elle montre que par rapport à celles qui ne reçoivent pas d'aide humaine, les dépenses de santé des personnes âgées vulnérables augmentent fortement⁶⁸, mais compte tenu des caractéristiques de l'assurance maladie, le montant moyen estimé (calculs Irdes) du reste à charge après AMO est bien écrêté et reste stable autour de 900 €/an en moyenne.

Des calculs devront être menés pour évaluer plus précisément l'impact des réformes récentes en matière de complémentaire santé sur les dépenses contraintes des retraités et parmi eux des personnes âgées vulnérables. Par ailleurs, certains restes à charge dits « invisibles » ne sont jamais pris en compte.

En amont de sa Journée nationale « Renoncement aux soins, restes à charge, refus de soins : Comment lever les barrières de l'accès aux soins ? », France Assos Santé a soumis à des personnes malades ou en situation de handicap un questionnaire standardisé en ligne. Elle leur a demandé d'évaluer l'ensemble de leurs dépenses liées à la santé, en particulier celles sortant du périmètre classique des restes à charge tels que définis par la Drees : matériels médicaux, produits d'hygiène et de stérilisation non remboursés, frais de déplacement ou d'hébergement pour se rendre aux consultations, consultations psychologue, ergothérapeute, etc.

351 personnes ont répondu à une enquête en ligne, toutes vivant avec une maladie chronique et/ou en situation de handicap. **Le montant moyen déclaré par les répondants pour ces RAC dits « invisibles » est tout sauf anecdotique : environ 1 000 € en moyenne par an et par personne, et pour 22 % d'entre elles plus de 1 500 €.** Attention, ces résultats n'ont pas la prétention d'être représentatifs de l'ensemble des personnes vulnérables.

⁶⁷ Penneau A., Pichetti S., Espagacq M., 2020, Restes à charge sanitaire des personnes âgées vulnérables à domicile, *Caisse nationale d'assurance vieillesse*, 2020/2, vol 42.

⁶⁸ Elles varient entre 5 200 € et 17 850 € entre le premier et le quatrième niveau de dépendance. Par ailleurs, les personnes âgées vulnérables sont plus souvent exonérées du ticket modérateur (69 % contre 38 %) et souscrivent un peu moins à une complémentaire (91 % contre 95 %⁶⁸), voir annexe.

B. LE RÔLE DU PATRIMOINE DANS LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA PERTE D'AUTONOMIE

Le recours au patrimoine apparaît comme une solution pour financer la prise en charge en Ehpad pour une partie importante des résidents : 50 % des résidents pensent puiser à l'avenir dans leur épargne personnelle pour financer les dépenses liées à leur perte d'autonomie (frais d'accueil en institution, aménagements de la chambre, appareils auditifs, aides techniques et paiement des aidants professionnels) et 11 % envisagent de vendre une partie de leur patrimoine (ER 1095, données 2016). En pratique, 34 % des personnes interrogées déclarent avoir déjà mobilisé leur épargne pour financer leur séjour et 6 % ont vendu du patrimoine.

L'usage d'un stock de patrimoine pour couvrir un flux de dépenses pose la question des durées de séjour en institution. Bonnet, Juin et Laferrère (2019)⁶⁹ ont mené un exercice de simulation pour quantifier l'ampleur du risque financier liée à la perte d'autonomie dans le cas des personnes vivant à domicile jusqu'à leur décès et la possibilité d'autoassurance par les ménages (qui utiliseraient leur revenu courant ou leur patrimoine pour couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie). Dans cet exercice stylisé⁷⁰, dans lequel les auteurs supposent l'absence de couverture publique des dépenses de perte d'autonomie et aucune aide informelle, les auteurs estiment qu'avec une durée de dépendance simulée de 4,4 années en moyenne, le coût moyen de la charge financière assumée par les personnes dépendantes, s'élèverait à 114 779 € (1^{er} quartile : 53 174 € ; coût médian : 98 076 € ; 3^e quartile : 147 115 €). Ainsi, parmi les personnes seules, 6 % seraient en mesure de financer les dépenses liées à leur perte d'autonomie sur la base de leur seul revenu. La proportion passe à 16 % si elles utilisent leur patrimoine financier, à 22 % si elles vendent leur patrimoine immobilier (hors résidence principale) et à 49 % si elles souscrivent un prêt viager hypothécaire sur la valeur de leur résidence principale. Cette simulation sans aucune couverture publique, ni aide informelle est un exercice stylisé permettant d'appréhender le risque brut financier de la perte d'autonomie et l'ampleur de l'autoassurance nécessaire⁷¹. Les auteurs simulent par ailleurs de manière simplifiée une couverture publique ou de l'aide informelle pour tester la sensibilité des résultats.

1. Le taux de propriétaire diminue avec la durée de séjour en Ehpad

La moindre proportion de propriétaires en établissement pourrait rendre compte de l'utilisation du patrimoine, en complément des revenus, pour financer les dépenses liées à la perte d'autonomie.

En effet, pour les personnes qui résident en institution, on observe que la proportion de détenteurs d'un patrimoine immobilier décroît assez régulièrement avec la durée de séjour en institution (tableau 11).

⁶⁹ Bonnet C., Juin S., Laferrère A., 2019. Financer sa perte d'autonomie : rôle potentiel du revenu, du patrimoine et des prêts viagers hypothécaires, *Économie et Statistique*, 507-508, 5–24.

⁷⁰ L'exercice est mené sur données européennes (enquête *Share*).

⁷¹ Wittwer J., 2019, Commentaire – L'autoassurance du risque dépendance est-elle une solution ?, *Économie et Statistique*, 507-508, 25–30.

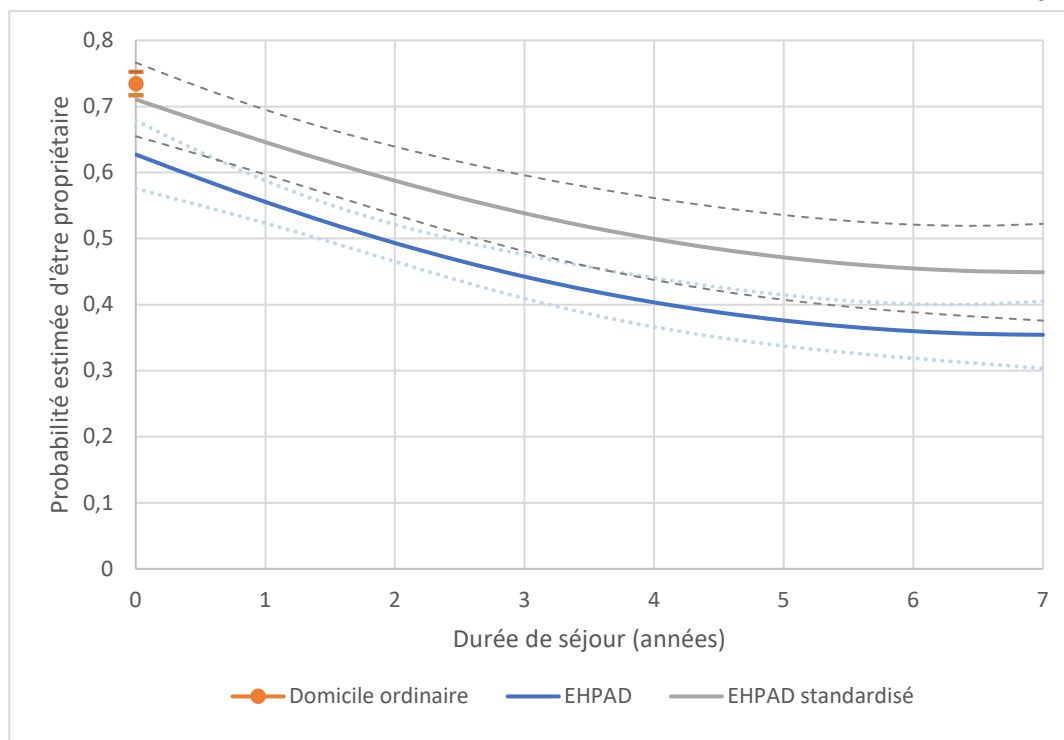
Tableau 11 : Proportion de propriétaires en fonction de la durée de séjour en Ehpad (2015)

Durée de séjour en année] 0 ; 1]] 1 ; 2]] 2 ; 4]] 4 ; 6]	supérieur à six ans
Proportion de propriétaires	60 %	53 %	43 %	37 %	36 %

Source : Care Ménage et Care Institution. Les résidents déclarant plus de dix années de séjour ont été exclus.

La décroissance de la proportion de propriétaires avec la durée de séjour s'observe à âge, sexe, statut conjugal et présence de limitation fonctionnelle donnée. Selon nos estimations, 22 % des propriétaires à l'entrée en Ehpad ne le serait plus après deux années de séjours, la probabilité moyenne d'être propriétaire passant de 63 % à 49 % (cf. courbe en bleu sur le graphique 13).

Graphique 13 : Probabilité estimée d'être propriétaire selon la durée de séjour en Ehpad



Il est cependant difficile de savoir s'il s'agit vraiment d'un effet de liquidation du patrimoine, puisqu'on ne suit pas les personnes individuellement sur plusieurs années, et quelle en est la motivation le cas échéant : la maison que l'on a quittée peut être vendue simplement faute d'usage et non pour financer les frais d'hébergement.

2. La plus faible proportion de propriétaires parmi les personnes qui résident en institution s'observe dès l'entrée en Ehpad

La diminution de la proportion de propriétaires en fonction de la durée de séjour, *via* par exemple un effet de liquidation du patrimoine, n'explique pas à elle seule le fait que les résidents à l'Ehpad soient moins souvent propriétaires que ceux vivant en domicile ordinaire.

Nos estimations montrent en effet que les résidents en Ehpad seraient moins souvent propriétaires, dès leur entrée en établissement, que les personnes à domicile. Le fait d'être propriétaire évite d'avoir à financer un loyer, ce qui rend le coût relatif d'une prise en charge en Ehpad plus élevé et pourrait donc expliquer une plus forte propension à rester à son domicile que pour les locataires.

L'ASH permet théoriquement de financer ce surcoût pour rendre l'Ehpad accessible financièrement à tous, mais ne peut être mobilisé que pour les établissements conventionnés⁷².

L'enquête *Care Institution* n'offre pas d'information sur le patrimoine immobilier des résidents au moment de leur entrée en établissement. L'échantillon mis à disposition par la Drees offre cependant une importante hétérogénéité au regard de la durée de séjour, certains étant en Ehpad depuis quelques mois et d'autres depuis près de dix ans. Il est ainsi possible d'estimer la relation moyenne entre la durée de séjour et la probabilité d'être propriétaire au moment de l'enquête, pour ensuite « extrapoler » le patrimoine immobilier moyen des résidents à leur entrée, i.e. pour une durée de séjour égale à zéro. Ce faisant, on estime que 63 % des résidents de 75 ans ou plus étaient propriétaires d'un bien immobilier au moment de leur entrée en Ehpad, à comparer aux 74 % de propriétaires parmi ceux en domicile ordinaire.

La moindre proportion de propriétaires en Ehpad, observables dès l'entrée en établissement, s'explique en grande partie par le fait que la population entrant en établissement présente des caractéristiques différentes en termes d'âge, de sexe, de situation conjugale et de limitation dans les activités. Si la population en Ehpad avait les mêmes caractéristiques que celle en domicile ordinaire, la proportion de propriétaires à l'entrée en établissement serait de 71 % (contre 63 % compte tenu de leurs caractéristiques réelles), soit seulement 3 points de moins que la proportion de proportion de propriétaire dans la population à domicile (courbe grise du graphique 13).

La moindre proportion de propriétaires parmi les résidents d'Ehpad s'expliquerait ainsi à la fois par une plus forte proportion des propriétaires à rester à domicile et par un possible effet de liquidation du patrimoine une fois en établissement.

3. Les difficultés de valorisation économique du patrimoine immobilier

Le devenir des résidences principales joue un rôle particulier dans le financement des frais en Ehpad, à la fois parce que 60 % des personnes sont propriétaires à leur entrée en Ehpad, parce qu'il s'agit d'un capital peu liquide, et parce qu'il engage des enjeux d'héritage et de transmission plus forts qu'un patrimoine financier.

Les enquêtes ethnographiques conduites par Solène Billaud éclairent les usages économiques et financiers de la résidence principale dans le cas des classes populaires, où il représente l'essentiel du patrimoine accumulé (ouvriers et employés, petits agriculteurs, artisans et commerçants). Dans l'ensemble des familles interrogées, confrontée à l'entrée en maison de retraite d'une mère veuve, la vente de la maison intervient au bout d'un ou deux ans après l'entrée en établissement et n'a pas pour objectif de financer les frais en Ehpad. La logique mise en avant est celle d'une gestion patrimoniale qui consiste à anticiper la vente plutôt que d'attendre le décès du parent afin de préserver la valeur marchande du bien qui diminue à mesure que la maison inoccupée se dégrade et parce que la mise en location n'est pas jugée rentable par les futurs héritiers : la mise aux normes locatives de bien relativement vétustes supposerait d'important travaux pour une durée de location trop brève. Vendre la résidence principale s'inscrit paradoxalement dans une volonté de transmission du patrimoine aux descendants : rentabiliser la maison, c'est pouvoir donner plus à ses enfants ou permettre à ses enfants d'épargner plus pour leurs propres enfants en leur évitant d'avoir à contribuer aux frais d'hébergement en Ehpad. Solène Billaud observe d'ailleurs que lorsque les

⁷² Près de 68 % des places sont habilitées à l'aide sociale.

enfants reçoivent une partie des fruits de la vente, les sommes reçues sont le plus souvent affectées à des usages spécifiques : investissement immobilier ou financement des études des petits-enfants.

L'utilisation du patrimoine immobilier à l'entrée en Ehpad varie selon la configuration familiale. Pour les personnes qui ont plusieurs enfants, la recherche d'une décision familiale consensuelle conduirait plus facilement à la vente : il est plus simple de répartir équitablement les recettes d'une vente que les tâches d'entretien et de gestion d'un bien immobilier. En outre, vendre la résidence principale est aussi un moyen d'éviter le recours à l'obligation alimentaire perçu comme une source de tensions entre frères et sœurs en cas d'inégalités sociales dans la fratrie⁷³.

⁷³ Suggestion d'exploitation de *Care* institution : évolution de la détention de patrimoine immobilier avec la durée de séjour, selon enfant unique/plusieurs enfants.

Annexes

1. REVENUS, TAUX DE REMPLACEMENT ET NIVEAUX DE VIE DES SENIORS

Évolutions depuis 1995 et selon les générations⁷⁴

5. Niveau de vie des seniors en 2015 et évolution entre 1996 et 2015 selon leur âge

	Niveau de vie moyen en 2015 (en euros)	Évolution (en %)		
		1996-2010	2010-2015	1996-2015
Âge				
65 ans ou plus	25 100	20,0	0,5	20,5
Classe d'âge				
65-74 ans	26 200	26,0	0,0	26,0
75 ans ou plus	23 900	14,5	0,1	14,7
Âge quinquennal				
65-69 ans	26 400	28,3	-1,0	26,9
70-74 ans	25 900	23,5	0,9	24,6
75-79 ans	24 600	12,1	0,6	12,8
80 ans ou plus	23 500	16,5	0,1	16,7

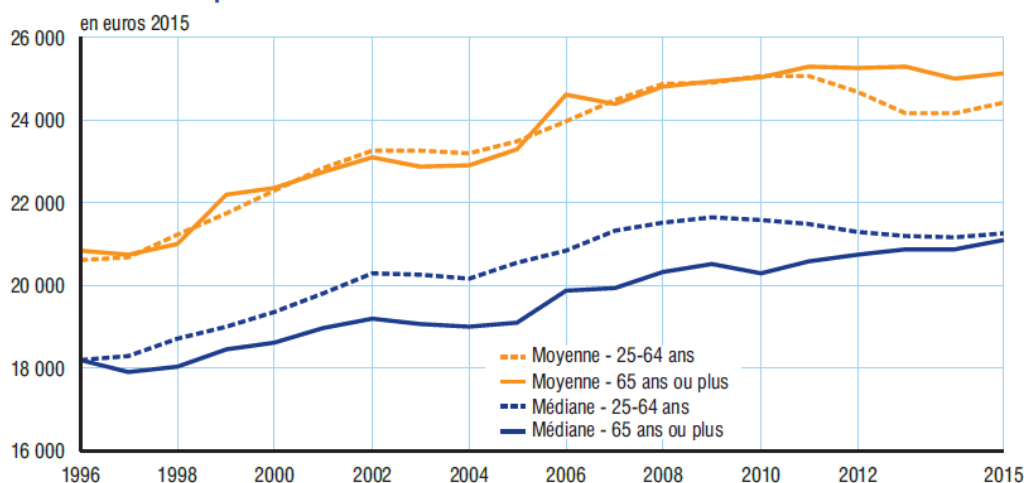
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, les personnes âgées de 65 à 74 ans ont un niveau de vie moyen de 26 200 euros. Leur niveau de vie a progressé de 26,0 % en euros constants entre 1996 et 2015.

Note : les données de 1996 à 2011 sont réétalonnées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012. L'âge est celui atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réétalonnées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

1. Évolution des niveaux de vie moyen et médian des personnes âgées de 25 à 64 ans et de 65 ans ou plus entre 1996 et 2015



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

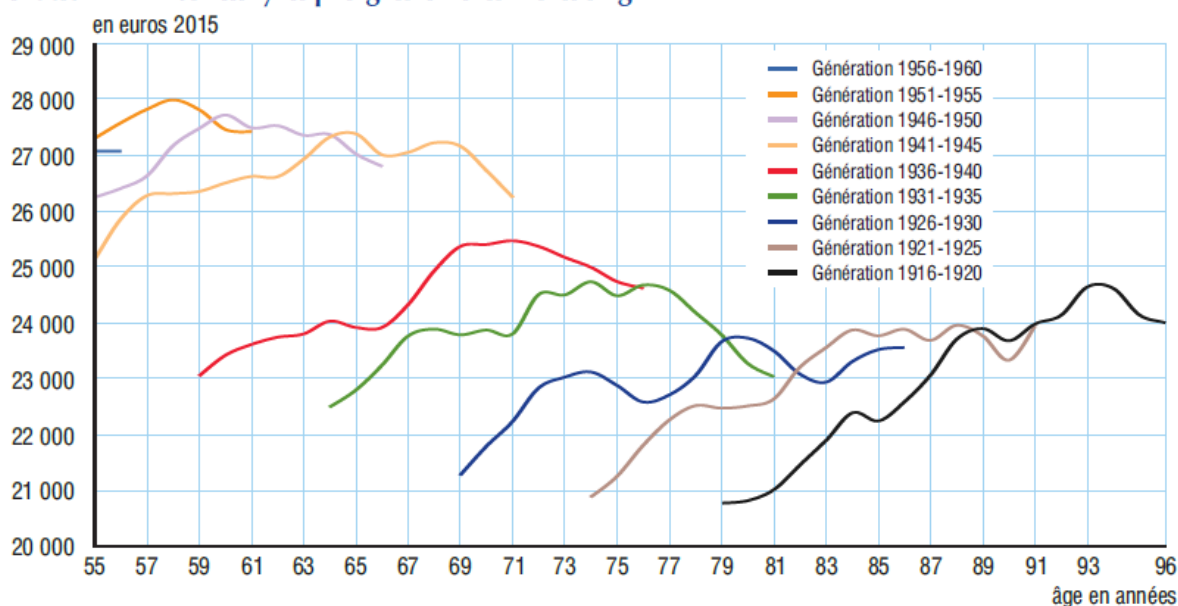
Lecture : en euros 2015, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus est passé de 20 850 euros en 1996 à 25 130 euros en 2015, soit une progression de 21 %. De même, en euros 2015, leur niveau de vie médian est passé de 18 200 euros en 1996 à 21 090 euros en 2015, soit une progression de 16 %.

Note : les données de 1996 à 2011 sont réétalonnées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012. L'âge est celui atteint au cours de l'année de perception des revenus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réétalonnées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

⁷⁴ Insee références 2018 *op.cit.*

4. Niveau de vie moyen par génération selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes nées entre 1936 et 1940 disposaient à 70 ans d'un niveau de vie moyen de 25 400 euros.

Note : l'âge d'une génération correspond à l'âge médian au sein de la génération. Le niveau de vie de la génération à l'âge x est lissé avec les deux âges les plus proches.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

Prise en compte des loyers imputés

Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés bruts selon l'âge en 2015

montant annuel, en euros

	Niveau de vie sans loyers imputés		Niveau de vie incluant les loyers imputés	
	25-64 ans	65 ans ou plus	25-64 ans	65 ans ou plus
Moyenne	24 410	25 130	26 680	28 480
Décile				
D1	11 180	13 000	11 850	14 450
D5	21 250	21 090	23 340	24 370
D9	38 960	39 290	43 130	44 490
Indice de Gini	0,291	0,279	0,293	0,274
Taux de pauvreté (en %)	12,7	6,9	14,4	6,7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des personnes de 65 ans ou plus est de 28 480 euros si les loyers imputés bruts sont intégrés au revenu disponible pour les propriétaires de leur résidence principale et de 25 130 euros s'ils ne le sont pas.

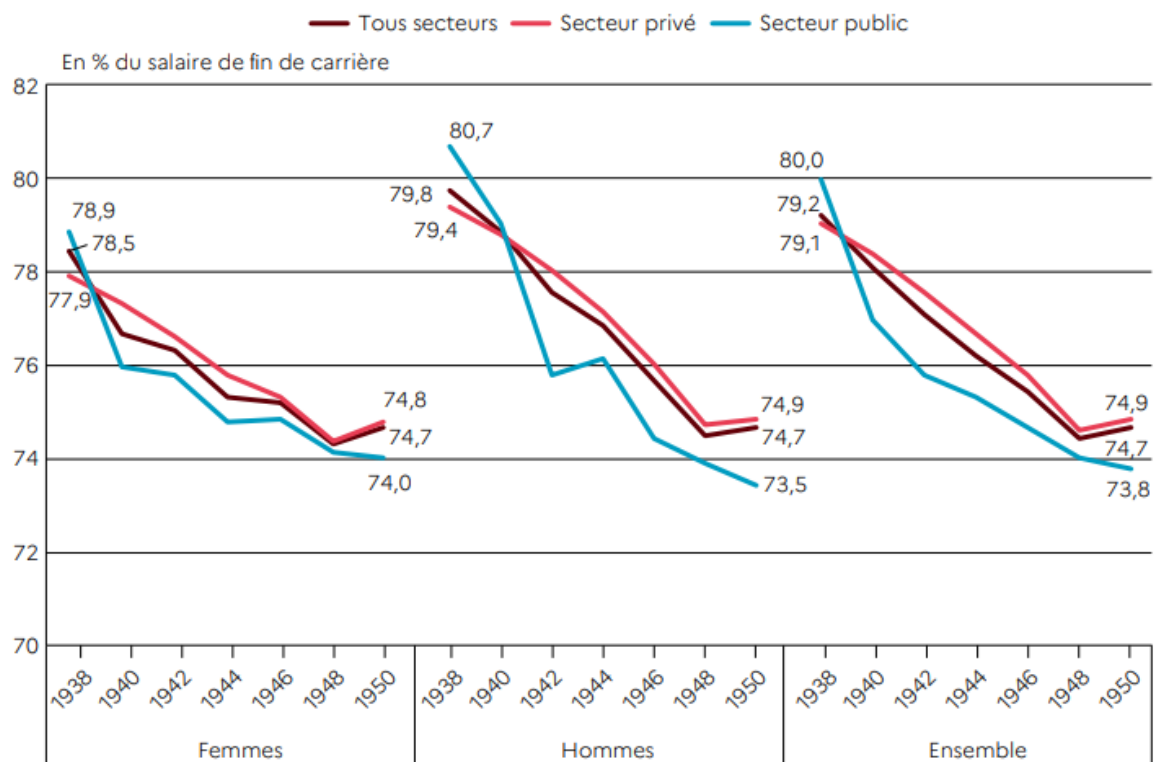
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

Ratio 65+/25-64 : 102,95.

Ratio 65+/25-64 avec loyers imputés : 106,7 %.

Source : Insee références.

Taux de remplacement médian des retraités anciens salariés à carrière complète, par génération



Note > Le secteur d'activité (privé ou public) correspond au régime de fin de carrière. Les régimes spéciaux de salariés sont classés avec la fonction publique.

Lecture > Pour la moitié des hommes nés en 1938 et finissant leur carrière dans le secteur public, la pension de retraite perçue correspond à moins de 80,7 % du salaire moyen versé avant le départ à la retraite, contre 73,5 % pour les hommes finissant leur carrière dans le secteur public nés en 1950.

Champ > Retraités de droit direct à carrière complète, en emploi salarié après 49 ans, dont le régime d'affiliation principal est le régime général, la fonction publique civile ou les régimes spéciaux, résidant en France et pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans.

Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, panel tous salariés.

Source : Drees, 2021, Les retraités et les retraites, fiche 6, Les écarts de pension de droit direct entre générations.

2. PATRIMOINES DES SENIORS

Composition du patrimoine brut par tranche d'âge

6. Composition et montant du patrimoine brut selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2015

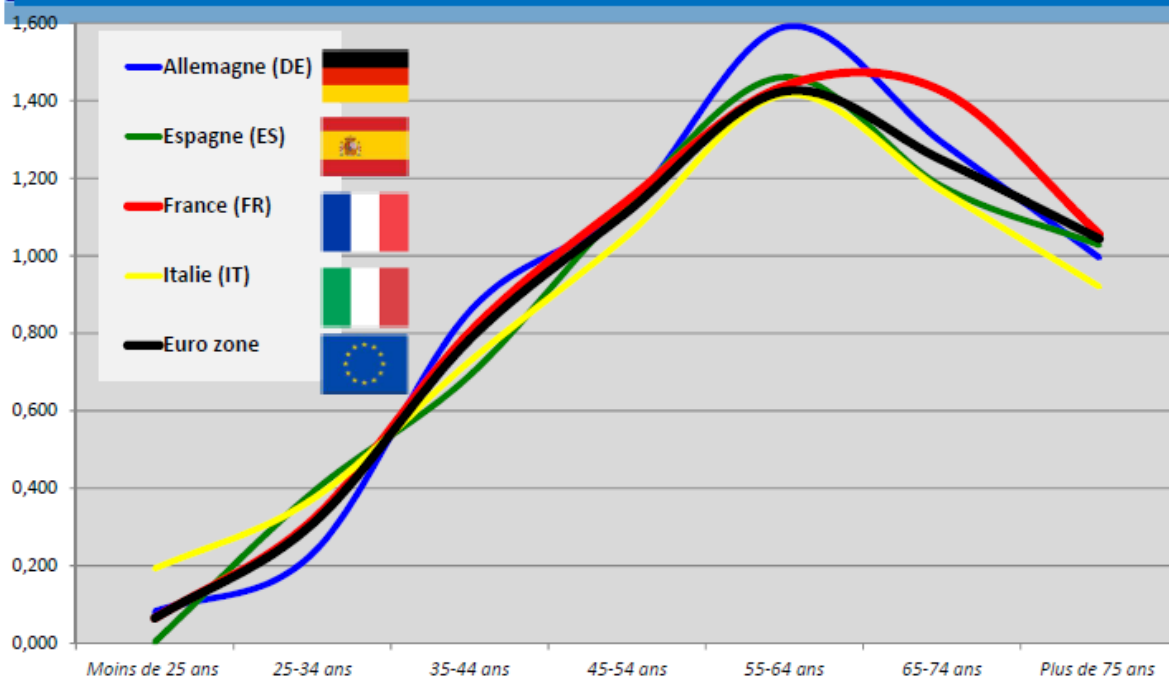
	en %					
	25-64 ans	65 ans ou plus	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans ou plus
Patrimoine immobilier	62,0	60,1	63,9	63,4	58,4	54,5
<i>dont part de la résidence principale</i>	<i>77,2</i>	<i>76,3</i>	<i>72,7</i>	<i>77,2</i>	<i>81,6</i>	<i>76,3</i>
Patrimoine financier	18,0	26,8	21,7	24,1	27,0	34,3
Compte courant	6,3	7,1	6,4	6,2	5,7	8,8
Livrets réglementés	18,4	15,4	16,9	15,8	14,7	14,5
Livrets non réglementés	2,5	1,7	2,9	1,0	1,3	1,4
Épargne logement	9,9	4,3	6,0	5,2	3,0	3,2
Épargne salariale	5,5	0,9	1,7	1,3	0,2	0,6
Épargne retraite	5,7	1,7	2,0	1,1	2,3	1,4
Assurance-vie	31,5	45,5	44,2	44,9	55,0	41,5
Valeurs mobilières	14,8	21,4	17,9	21,1	15,6	27,2
Autres produits	5,5	2,1	1,9	3,5	2,1	1,4
Patrimoine professionnel	12,5	5,1	6,8	4,9	2,9	4,8
Autres patrimoines	7,6	8,1	7,5	7,6	11,7	6,4
Dettes	- 17,8	- 1,3	- 2,6	- 1,3	- 0,3	- 0,3
Patrimoine brut (en euros)	266 600	304 900	351 600	318 300	291 400	264 900

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : le patrimoine financier représente 27 % du patrimoine brut des ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus, contre 18 % de celui des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 64 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Profil du patrimoine moyen selon l'âge dans la zone € : moyenne ramenée à 1 dans tous les pays



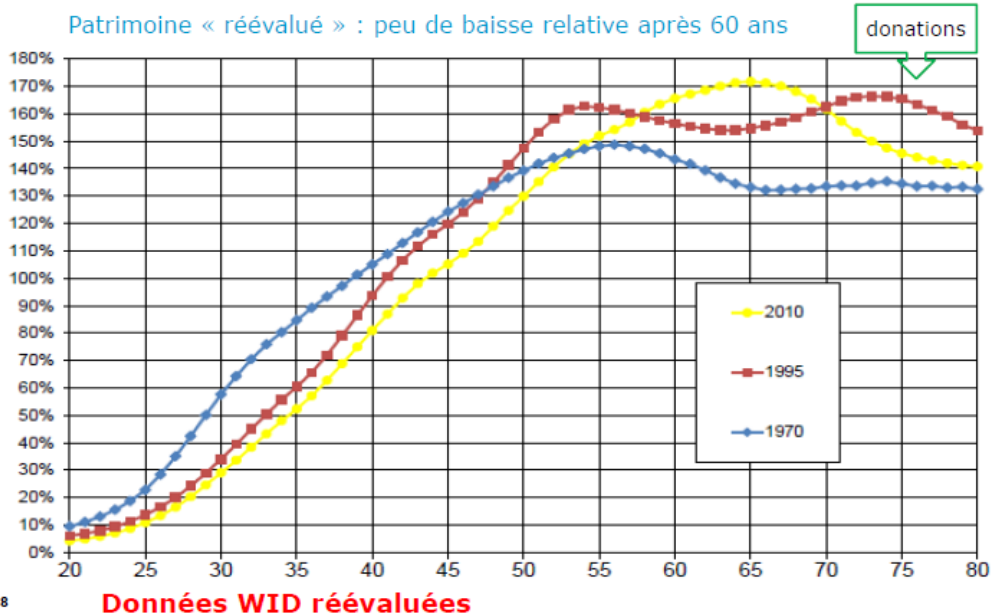
17 Données de l'enquête HFCS 2010

Source : André Masson, présentation à l'ILVV.

Dans tous les pays, on observe une part importante du patrimoine détenue par les seniors. Les enquêtes (partielles) ont véhiculé l'idée d'un pic de patrimoine vers 60 ans/le passage à la retraite qui diminue ensuite. Des retraitements incluant mieux les actifs non financiers montrent plutôt une stabilité du moins jusq'à 80 ans.

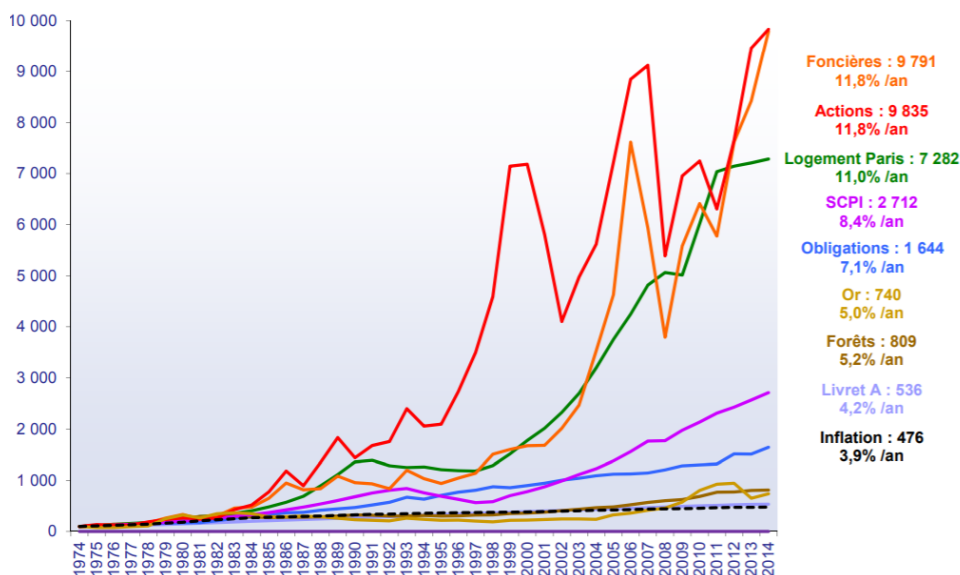
Profil du patrimoine moyen selon l'âge (France)

Source: Garbinti-Goupille-Piketty (2016). Moyenne totale = 100%



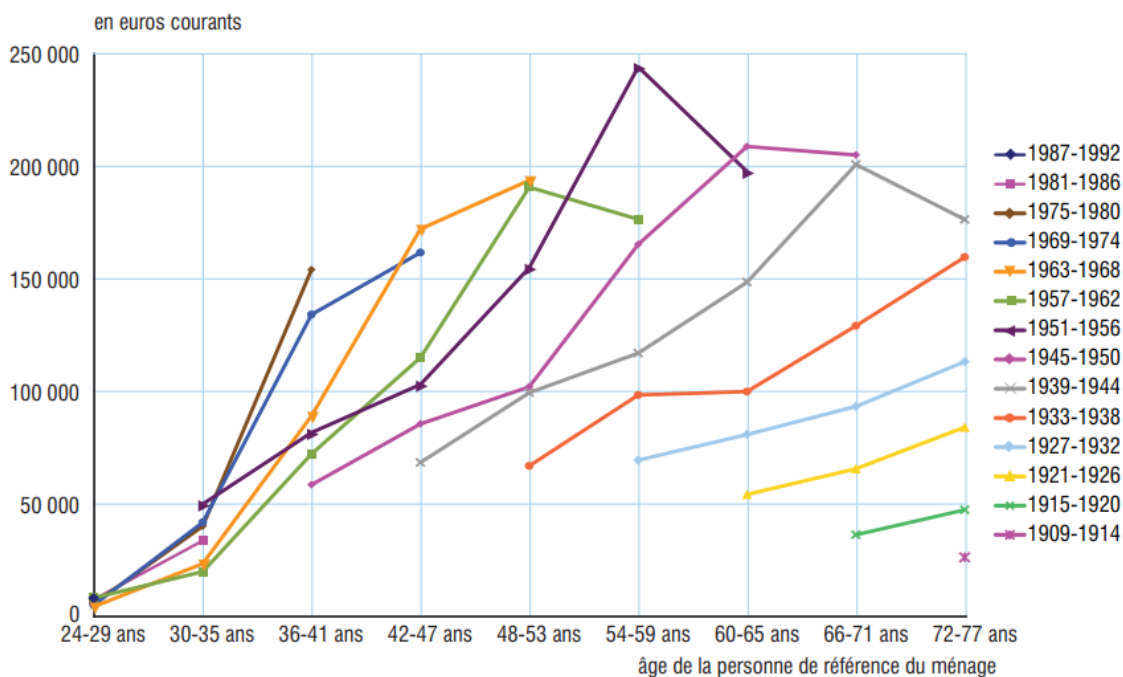
Rendement des différents actifs sur le long-terme (graphique 5)

— Indice base 100 au 31/12/1974, en euros courants —



Source : de Marignan C.-H., 2017, 40 ans de performances comparées 1974-2014 Les placements sur longue période : immobilier, placements monétaires, assurance-vie, obligations, actions, IEIF, *Études Statistiques*, mai.

9. Patrimoine médian par génération suivant l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Note : le patrimoine retenu est le patrimoine brut hors reste (donc hors objets de valeur, etc.) en euros courants.

Source : Insee, enquêtes Actifs financiers 1986 et 1991-1992, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

Source : Ferrante A., Solotareff R., 2018, « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double, mais diminue pour les 20 % les moins dotés », *Insee Références*, édition 2018, Vue d'ensemble - Patrimoine des ménages.

3. TAUX DE PAUVRETE ET REVALORISATION EXCEPTIONNELLE DE L'ASPA

Un plan de revalorisation de l'Aspa a été mis en œuvre entre le 1^{er} avril 2018 et le 1^{er} janvier 2020 (tableau 1). La hausse sur cette période a été de 12 % (100 € mensuels entre le 1^{er} avril 2017 et le 1^{er} janvier 2020). Cette revalorisation n'est pas suffisante pour rehausser le montant du minimum vieillesse au-dessus du seuil de pauvreté. Ainsi, en 2020, le montant du minimum vieillesse s'établit à 81 % du seuil de pauvreté (à 60 %).

Tableau 1 : Évolution du montant de l'Aspa

			Hypothèse d'absence de revalorisation exceptionnelle Aspa ⁽¹⁾
	Allocataire seul	Couple	Allocataire seul
01/04/2014	791,99	1 229,61	791,99
01/10/2014	800,00	1 242,00	800,0
01/04/2016	800,80	1 243,24	800,8
01/04/2017	803,20	1 246,97	803,2
01/04/2018	833,20	1 293,54	811
01/01/2019	868,20	1 347,88	819
01/01/2020	903,20	1 402,22	828
01/01/2021	906,81	1 407,82	836
01/01/2022	916,78	1 423,31	844

Source : législation CNAV.

(1) On suppose une évolution de 1 % par an à partir de 2018.

Tableau 2 : Évolution du seuil de pauvreté

		2015	2016	2017	2018	2019 ⁽¹⁾	2020 ^{(2) 75}
	€ 2020						1 113
Seuil de pauvreté mensuel (en €), à 60%	€ 2019	1 057	1 067	1 072	1 074	1 102	
	€ 2018	1 046	1 056	1 060	I. 063		

(1) Note : de 2015 à 2019, données Insee⁷⁶.

(2) Estimation DG Trésor. Évolution du seuil de pauvreté comme le revenu disponible, soit 1 % entre 2019 et 2020.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 à 2019, modèle Ines 2020 (ERFS 2019 actualisé).

⁷⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/11/15/pauvrete-pouvoir-d-achat-emploi-la-statistique-a-l-epreuve-de-la-vie-quotidienne>.

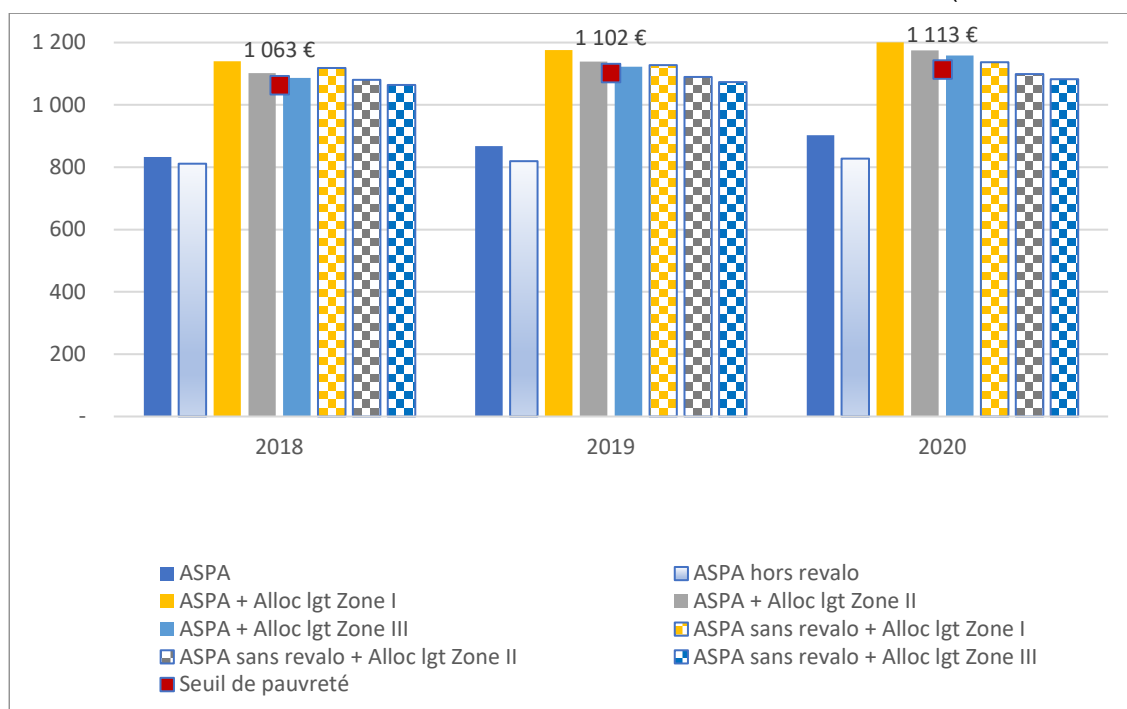
⁷⁶ Guidevay Y., Guillaneuf J., En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue, *Insee Première*, n° 1875.

Pour les locataires, le cumul (Aspa + allocations logement) est très proche de ce seuil. Ainsi, en 2020, le cumul de l'Aspa (903 €) et des allocations logement (270 €⁷⁷) atteint 1 173 €, montant au-dessus du seuil de pauvreté. Si on supposait que la revalorisation exceptionnelle de l'Aspa n'avait pas eu lieu, et que l'Aspa ait été revalorisée de 1 % par an à partir du 1^{er} avril 2018, en 2020, son montant serait de 828 €. Cumulée aux allocations logement, le total serait de 1 098 €, inférieur au seuil de pauvreté estimé en 2020 à 1 113 €.

Il est cependant difficile de quantifier, sans le recours à un modèle de microsimulation, l'effet de la revalorisation de l'Aspa sur le taux de pauvreté des plus âgés :

- le montant d'aide au logement varie suivant la zone d'habitation. Le montant en zone 1 est plus élevé et celui en zone 3 plus faible⁷⁸ (graphique 1) ;
- le barème et la revalorisation de l'Aspa sont plus favorables pour les couples que pour les personnes seules (le montant pour un couple est supérieur au montant pour un allocataire isolé multiplié par l'échelle d'équivalence) ;
- la revalorisation de l'Aspa cumulée aux aides au logement ne joue que pour les retraités locataires⁷⁹.

Graphique 1 : Comparaison du cumul Aspa + allocations logement et du seuil de pauvreté à 60 %
(euros courants)



⁷⁷ Logement en zone 2 dans le parc privé, voir Drees, 2020, fiche 37, Les aides au logement, *in* Minima sociaux et prestations sociales. Le montant est hors CRDS (Drees, 2021, La combinaison des prestations et ses effets sur le niveau de vie, *in* Minima sociaux et prestations sociales).

⁷⁸ On utilise la formule de calcul d'APL suivante : $APL = (\text{loyer hors charges} + \text{charges forfaitaires} - \text{participation personnelle} - 5 \text{ €})$ en supposant que les individus paient la participation minimale de 35,24 € et avec un forfait de charges de 53,99 € (personne isolée). Pour 2022, le plafond de loyer pour une personne seule est de 298,07 € en zone I, 259,78 € en zone II et 243,48 € en zone III. Les montants d'aide au logement sont alors respectivement de 312 €, 274 € et 257 €.

⁷⁹ Éventuellement accédant à la propriété mais peu nombreux à ces âges.

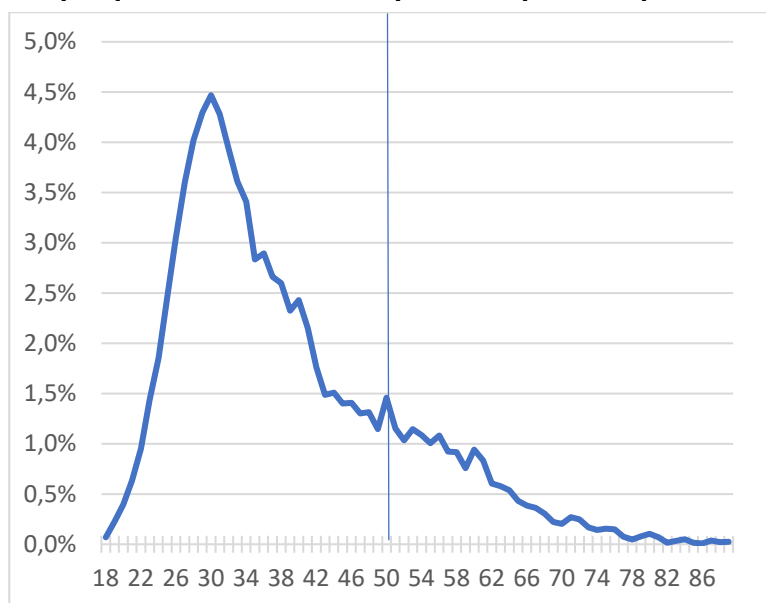
4. ÉVOLUTION DE LA NUPTIALITE AU FIL DES GENERATIONS

Tableau 1 : Pourcentage de femmes déjà mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué

	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans
2000	0,3	///	///	///	///	///	///	///	///
1998	0,7	1,4	///	///	///	///	///	///	///
1996	0,9	2,4	3,7	///	///	///	///	///	///
1994	1,0	2,8	5,9	8,0	///	///	///	///	///
1992	1,1	3,0	6,4	11,3	14,2	///	///	///	///
1990	1,2	3,3	7,0	12,4	18,7	21,7	///	///	///
1988	1,3	3,7	8,2	14,2	20,9	27,1	///	///	///
1985	1,8	4,7	10,0	17,2	24,5	30,7	39,3	///	///
1980	2,0	6,2	13,3	22,5	31,0	37,5	47,3	52,0	///
1970	5,3	13,4	23,7	34,9	44,3	51,4	60,8	65,6	69,6
1960	24,3	41,5	53,6	61,4	66,8	70,7	76,1	79,3	82,2
1950	30,8	56,9	71,5	78,8	82,9	85,3	88,0	89,3	90,5

Source : Insee.

Graphique 1 : Quotients de primo-nuptialité après 50 ans



Note de lecture : en 2018, 1,5 % des femmes célibataires âgés de 50 ans se sont mariées pour la première fois.
Source : Insee, Base Mariages 2018.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :
www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)
Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

